



Séance du Conseil d'arrondissement

Mercredi 12 juin 2024

Contact

Aymeric PONT
aymeric.pont@mairie-
lyon.fr
04 78 62 18 43

Mairie du 1^{er} arrondissement de Lyon

2, place Sathonay – 69001 Lyon – 04 72 98 54 04 – www.mairie1.lyon.fr

Procès-verbal Conseil d'arrondissement – Mercredi 12 juin 2024

Le procès-verbal du Conseil d'arrondissement reprend uniquement les interventions qui font suite à la présentation de chaque rapporteur. Les délibérations elles-mêmes sont présentées in extenso dans le registre annuel des délibérations, accessible au public.

Ouverture du Conseil d'arrondissement

Madame Yasmine BOUAGGA

Bonsoir Mesdames, Messieurs, cher.es collègues, chers habitants, habitantes.

Ce Conseil d'arrondissement s'ouvre dans un moment politique très particulier avec des élections européennes qui ont vu l'extrême droite en tête dans 93% des communes de France. Quatre-vingts treize. C'est un raz de marée qui fait ressurgir en écho le spectre d'une brutalisation de la vie politique, et de profondes fractures. Des fractures sociales certainement, mais aussi surtout des fractures territoriales. Jamais le clivage ville/campagne n'aura été aussi marqué. Ce sont des fractures qui se rejouent dans des inquiétudes identitaires et des difficultés matérielles du quotidien.

Dans le 1^{er} arrondissement les listes d'extrême droite dépassent à peine les 10%. Les listes de la gauche et des écologistes qui représentent les sensibilités politiques de notre majorité d'arrondissement dépassent les 64%. Nous sommes dans un territoire qui porte haut ses valeurs pour le progrès social, l'émancipation contre toutes les formes de dominations et le respect du vivant.

La dissolution annoncée par le Président de la République dimanche soir alors même que nous étions dans les bureaux de vote, occupés aux opérations de dépouillement du scrutin, est un véritable coup de semonce pour toutes les forces progressistes et démocrates. La menace est là. Qu'arrive au pouvoir un parti qui fait de la lutte contre l'immigration l'alpha et l'oméga de toutes ses obsessions. Un parti qui prétend incarner un modèle social protecteur, mais vote systématiquement pour la casse du service public et des protections sociales au nom de la lutte contre l'assistanat. Un parti qui, au nom de la défense de l'ordre, cautionne les violations de la loi commises par les agents mêmes qui ont la responsabilité de l'appliquer. Un parti enfin qui se dit patriote mais se rend coupable des pires collusions avec une puissance adverse. Un parti du mensonge dont la popularité se construit largement avec les filtres des réseaux sociaux.

Mais la dissolution c'est aussi, au final, un retour à la décision démocratique, alors que cette présidence Macron a fonctionné à coup de Conseil de Défense, de 49.3, de décrets ministériels. A nous de redonner le goût de la démocratie en portant avec le Front Populaire, social, écologique, des propositions concrètes qui font sens pour la vie des gens. Car les gens savent que notre modèle ne va pas bien. Que lorsque l'eau qu'on boit est empoisonnée, il y a un problème... Que lorsqu'on paye un loyer si cher qu'on ne peut pas s'acheter de la nourriture de qualité, il y a un problème... Que lorsqu'on habite un logement si mal isolé, que notre facture d'énergie est aussi chère que le loyer, il y a un problème... Que lorsqu'on part habiter loin de son lieu de travail pour payer un loyer moins cher, mais qu'on paye en essence le montant d'un loyer supplémentaire, il y a un problème...

Et que ce problème, non, ce n'est pas l'immigration. C'est le disfonctionnement d'une économie qui n'est pas suffisamment régulée, qui bénéficie à ceux qui possèdent déjà, qui ne fait payer les dommages collectifs à ceux qui en sont la cause, et qui ne protège pas ceux qui en ont besoin.

Alors oui, il y a un enjeu à se mobiliser tous ensemble pour porter un autre discours, que celui simpliste, du bouc émissaire et de la préférence nationale. Porter des solutions concrètes pour le pouvoir de vivre et tenir compte du réel. Ce climat qui change et menace nos existences, tenir compte du réel et se donner le pouvoir de changer la donne, de faire face, ensemble.

Alors oui ! Il faut redonner confiance dans la politique, dans les corps intermédiaires qui permettent l'organisation des individus pour porter des intérêts collectifs. Les associations, les syndicats les partis politique, les lobbies populaire quoi !

Je voudrais remercier les personnes qui ont permis le bon déroulement des élections du scrutin de dimanche et qui se mobiliseront à nouveau les 30 juin et 7 juillet prochain pour les élections législatives. Merci aux agents de la Ville, de la Mairie d'arrondissement pour l'organisation logistique, l'installation des bureaux de vote et du matériel électoral, le recrutement des membres des bureaux de vote. Merci aux citoyens et citoyennes engagés qui se sont portés volontaire pour tenir ces bureaux bénévolement de 7h30 du matin jusqu'à très tard dans la nuit, accueillir les votants, compiler les résultats. Merci à vous, co-élu.es qui vous êtes largement mobilisés et vous mobiliserez à nouveau.

A l'occasion de ce Conseil nous abordons des sujets politiques publics importants comme la Stratégie pour le Logement ou la Stratégie pour l'Insertion et l'Emploi. Mais avant de commencer l'examen de l'ordre du jour je vais comme à l'accoutumée je vais répondre à quelques questions qui nous ont été adressées.

Par exemple Michel nous interroge sur les places pour les personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement et sur la stratégie 100% piétons. N'est-ce pas une approche excluante de l'espace public au détriment des personnes en situation de handicap ? Il manque en effet des places PMR dans l'arrondissement, ce n'est pas nouveau, mais je tiens à rétablir une vérité. Nous n'en supprimons pas. Lors du réaménagement de l'espace public, certes nous supprimons des places de stationnement mais nous créons des places PMR autant que possible. Par exemple toutes les places PMR qui étaient dans le secteur nouvellement piétonniser de la rue Romarin ont été, ou vont être, réimplantées aux abords immédiat du périmètre. Trois nouvelles places viennent d'être livrées au Jardin des Plantes et nous continuons ainsi, et Jean-Christian Morin est particulièrement vigilant à cela. Toutefois nous faisons face à des contraintes importantes. En effet une place PMR règlementée doit faire plus de 3,3m de largeur sur 5m de longueur, sur une pente inférieure à 2%. Cela réduit donc fortement les endroits potentiels d'implantation sur le 1^{er} arrondissement. Nous avons pris bonne note des besoins sur les secteurs Rouville et nous étudions actuellement des solutions, et quoiqu'il en soit le travail sur la marchabilité de la Ville s'adresse aussi aux personnes en fauteuil ou en poussette puisqu'il vise à améliorer le confort sur les trottoirs beaucoup trop étroits au regard des usages.

Une autre question nous est adressée par Paul-Edouard qui nous demande si nous avons en projet de rendre l'accès à la nage dans le Rhône et la Saône ? Alors bonne nouvelle il y a une première expérimentation de baignade dans le Rhône qui aura lieu le 30 juin, donc les personnes qui ne tiennent pas de bureau de vote peuvent participer après avoir voté ! Et les études sont en cours pour pérenniser le dispositif qui répondra à une forte demande. Des échanges ont lieu avec d'autres villes notamment des communes Suisses mais nous avons un fort point de vigilance sur les risques de noyade du fait de

la puissance des courants dans le fleuve et chaque année nous déplorons des accidents mortels donc il nous faut avancer avec prudence sur ce sujet de la nage dans le fleuve.

Par ailleurs Sarah nous interpelle sur la décentralisation. Nous avons à plusieurs reprises évoqué une amélioration de la proximité en donnant davantage de pouvoir à l'arrondissement par rapport à la Mairie centrale, mais elle nous demande ce qui a été fait concrètement. Alors tout n'est pas forcément visible pour les habitants mais les modalités de travail ont beaucoup évolué, les arrondissements sont désormais systématiquement intégrés dans l'ensemble des groupes de travail des projets du territoire et consultés pour les demandes de subventions versées aux acteurs du territoire. C'est une vraie avancée en matière d'information et de consultation. Une avancée supplémentaire se fait désormais en matière de décision avec une enveloppe de subventions qui est à la main de l'arrondissement pour permettre le soutien aux acteurs locaux. Les élus du 1^{er} ont ainsi décidé ensemble de flécher le premier appel pour les acteurs du territoire, sur deux thématiques au choix. Celle des solidarités pour des actions qui contribuent à lutter contre les inégalités, favoriser un accès équitable à des activités culturelles, sportives, développer le lien social auprès des personnes isolées. Et la deuxième thématique autour du bien-être, des actions contribuant à améliorer la santé des personnes et leur épanouissement, l'alimentation, l'activité physique, l'expression artistique, l'embellissement du cadre de vie, l'accès à la nature. Il s'agit donc d'appel thématiques assez larges et les acteurs du territoire ont jusqu'au 10 juillet pour déposer un dossier proposant leurs actions à réaliser d'ici la fin de l'année. L'enjeu de ce soutien modeste est d'encourager des initiatives et de montrer leur contribution à la vie publique, c'est donc aussi une mesure qui participe à l'implication démocratique sur le territoire.

Cette introduction finie je vais pouvoir donner la parole à Fatima Berrached pour une intervention préalable au nom de son groupe, La Manufacture de la Cité.

Fatima BERRACHED

Cher.es ami.es, cher.es habitantes et habitants du 1^{er} je souhaite tout d'abord renouveler comme vous Madame la Maire mes remerciements à l'ensemble des assesseurs, présidents/présidentes de bureaux de votes, les scrutateurs/scrutatrices, agentes et agents qui ont permis que les opérations électorales du dimanche 9 juin se passent dans de bonnes conditions.

Je souhaite aussi rappeler les scores de la gauche comme vous l'avez fait Madame la Maire, de la gauche et des écologistes sur notre arrondissement. Avec 64% des suffrages le 1^{er} est bien un territoire de gauche mais ; après le choc des résultats nationaux qui ont confirmé ce que nous redoutions, le score est bien trop élevé de l'extrême droite. Nous avons toutes et tous été choqués par l'annonce soudaine de la dissolution de l'Assemblée Nationale. Une décision qui aurait pu nous faire oublier pendant quelques secondes les tristes résultats de la soirée. Cette décision place le pays dans une situation sans précédent et risque de mettre notre République en péril.

Ne voulant pas la victoire de l'extrême droite pour ces législatives précipitées que cela soit pour un an avant une autre dissolution, pour 3 ans jusqu'à la prochaine élection présidentielle, mon groupe, La Manufacture de la Cité appelle tous les électeurs, toutes les électrices de gauche et écologistes, à se rassembler et à se mobiliser dès maintenant pour un Front populaire, écologique et social et à se mobiliser pour élections du 30 juin et 7 juillet. Je vous remercie.

Nomination du secrétaire de séance

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il d'autres demandes d'intervention préalable ?

Eh bien je vais vous proposer d'ouvrir officiellement la séance par la désignation d'un secrétaire de séance, Noé Froissart je vous remercie de vous proposer et je vous laisse la parole pour l'appel nominal.

Noé FROISSART

Merci Madame la Maire. Alors pour l'appel :

Noé Froissart procède à l'appel nominal

PRESENT.ES

Madame BOUAGGA Yasmine – présente

Madame Matilde CORTINOVIS – présente

Monsieur Jean-Christian MORIN – présent

Madame Malika HADDAD-GROSJEAN – présente

Monsieur Bertrand PINOTEAU – présent

Madame Fatima BERRACHED – présente

Madame Nathalie PERRIN-GILBERT n'est pas encore arrivée mais je crois qu'elle doit arriver sous peu.

Monsieur Sylvain GODINOT pareil me semble-t-il.

Monsieur David SOUVESTRE – présent

Monsieur Yves BENTIAH s'est excusé et à donner pouvoir à Madame Yasmine BOUAGGA

Madame Laurence BOFFET – présente

Monsieur FROISSART Noé – présent

Monsieur Benoît SCIBERRAS – présent

Madame Lucie PERRIN – présente

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, je constate que le quorum est atteint et donc cette séance est ouverte. Nous allons commencer avec l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2024. Y a-t-il des observations ou des demandes de modifications ?

Eh bien je vous propose de l'approuver à main levée. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci, donc ce procès-verbal est adopté à l'unanimité et nous allons passer à l'examen des délibérations d'arrondissement. La première aurait dû être présentée par Yves Benitah, malheureusement en son absence c'est moi qui vais la présenter.

- **Délibération : 2024-31593-MA1-313 Approbation d'une convention d'occupation temporaire entre la Mairie du 1^{er} arrondissement et le porteur de projet « Les Lavandières »**

Il s'agit de la désignation du lauréat de l'appel à l'occupation du Lavoir Public. Comme vous le savez la Mairie du 1^{er} arrondissement a en gestion ce site d'un ancien lavoir composé d'un grand bassin et de laveries anciennes qui se trouve impasse Flesselles. Et ce lieu avait été transformé sous le précédent mandat par Nathalie Perrin-Gilbert en lieu culturel et nous avons souhaité, sous ce mandat, de continuer cette destination en renouvelant les appels à projets.

Il y a une occupation de 3 ans par une équipe qui s'appelait le « La Voir au Public », cette équipe a désormais fini son projet et part vers d'autres projets et nous avons lancé un autre appel à projets. Nous avons reçu une dizaine de candidatures, dont certaines de très grandes qualités qui ont été examinées par un jury, composé de l'équipe sortante, de « Ma friche urbaine » qui a en mission la réflexion sur l'occupation de l'ensemble du site des anciens Bains-Douche Flesselles et également comme élu Yves Benitah et moi-même, David Souvestre étant excusé.

A l'issue de l'analyse des dossiers et des candidats, cette analyse des dossiers et ces auditions étaient très difficiles puisque nous avons des beaux projets avec des artistes engagés, des porteurs de projets pertinents qui proposaient de mettre en acte les droits culturels, aussi pour expérimenter des nouvelles créations dans un lieu atypique et très ancré dans une vie de quartier. Ces enjeux à la fois d'émergence et d'inclusion étaient bien pris en compte par la majorité des porteurs de projets. Donc à l'issue de ce choix difficile nous avons retenu comme porteuse de projets « Les Lavandières », et nous allons présenter prochainement le type d'activités, le type d'occupation qui aura lieu sur ce site. Je n'en dis pas plus pour pouvoir aussi laisser les porteuses de projets expliquer et présenter publiquement très prochainement leur proposition sur ce site.

Donc la délibération propose d'approuver une convention d'occupation temporaire pour le lieu avec une mise à disposition gratuite des locaux dont la valeur est estimée à 16 524 euros par an. L'occupant prendra à charge les dépenses liées à l'occupation et notamment les dépenses de fluides. Et nous souscrivons également une convention d'objectifs comme nous l'avons fait avec l'occupant précédent, notamment en fixant les modalités d'ouverture au public et d'aller vers les publics les plus éloignés de la culture.

J'en ai fini pour la présentation y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Eh bien je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable unanime et nous vous donnerons rendez-vous bientôt pour la présentation du projet.

Je donne la parole à Bertrand Pinoteau à présent pour nous présenter les délibérations financières.

- **Délibération : 2024-31087-MA1-312 Adoption du compte financier unique 2023**

Bertrand PINOTEAU

(Madame la Maire Yasmine Bouagga sort de la Salle du Conseil pour cette délibération et Mathilde Cortinovic prend la présidence du Conseil pour celle-ci en sa qualité de 1^{ère} adjointe à la Maire du 1^{er} arrondissement.)

Merci Madame la Maire. Mes cher.es collègues cette délibération vise tout simplement à approuver les comptes de l'année passée 2023 ainsi que l'excédent budgétaire lié à cet exercice dont la délibération suivante vous proposera la répartition sur les différents budgets 2024.

Pour rappel le Compte Financier Unique (CFU) est le nouveau document qui remplace à la fois le compte administratif et le compte de gestion. Le budget global de fonctionnement pour notre arrondissement s'élevait à 766 093 euros en 2023, en augmentation très sensible par rapport à 2022, de façon à intégrer les augmentations fortes des coûts de l'énergie notamment. La réalisation des dépenses 2023 s'élèvent à 285 768 euros auxquels s'ajoutent 50 827 euros de reste à réaliser c'est-à-dire des dépenses engagées au titre de 2023 et liquidé en 2024, donc soit un total réel de dépenses d'environ 336 595 euros ou encore un niveau de consommation de 44%. Donc au total l'excédent budgétaire ressort à 429 662 euros.

Alors cet excédent inhabituel provient de plusieurs facteurs. Tout d'abord un report déjà important de 2022 sur 2023, 114 000 euros, auquel s'était ajouté souvenez-vous une allocation exceptionnelle de 280 000 euros visant à anticiper cette hausse très importante attendu des fluides et de l'alimentation pour les crèches. En réalité les consommations 2023 n'ont pas toutes été facturées et le rattachement de dépenses à venir a été limité par la Direction des Finances de la Ville. Aussi la consommation 2024 sera impactée par ces reports mais sans conséquences importante compte tenu de l'importance de l'excédent disponible.

S'agissant par ailleurs de la Dotation d'Animation Locale, dite DAL ou budget politique, la réalisation 2023 ressort environ 76 000 euros pour un budget de 92 000 euros et donc rappelez-vous une dotation fixe qui n'a pas bougé de 68 000 euros. Donc au global, une Dotation d'Animation Locale qui reste tout à fait maîtrisée.

J'espère avoir clarifié vote compréhension de ce Compte Financier Unique 2023 et je vous remercie cher.es collègues de procéder maintenant à son adoption.

Mathilde CORTINOVIS

Merci cher co-élu, comme la Maire ne peut pas être présente lors de cette délibération c'est moi qui vais vous inviter à voter favorablement pour cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Parfait c'est donc voté à l'unanimité et on va pouvoir laisser Madame la Maire re-renter dans la salle.

Yasmine BOUAGGA

Merci d'avoir voté ce Compte Financier Unique et je redonne la parole à Bertrand Pinoteau pour l'affectation du résultat.

- **Délibération : 2024-31089-MA1-310 Affectation du résultat 2023**

Bertrand PINOTEAU

Oui merci, bon ça va aller assez vite puisque dans le projet d'affectation qui vous est soumis, qui était proposé bien entendu par notre Directeur Général des Services Erwann Le Dû, alors je vous le rappelle il s'agit de réaffecter 430 000 euros, une petite partie de cette somme 30 000 euros est fléchée sur la DAL, de façon à permettre de maintenir le budget prévisionnel au même niveau que l'année passée soit aux alentours de 100 000 euros. Le reste 400 000 euros est réparti à parts quasi égales entre le programme 'Support Mairie' et le programme 'Equipements transférés' qui comporte ce dernier principalement le fonctionnement des crèches, des salles associatives et des équipements sportifs.

Donc voilà, s'il n'y a pas de questions particulières je vous propose de bien vouloir valider cette affectation du résultat 2023 de la Mairie du 1^{er} arrondissement.

Yasmine BOUAGGA

Merci, y a-t-il des questions ou demandes d'interventions ?

Noé FROISSART

Nous prenons note de l'arrivée de Sylvain Godinot qui nous rejoint donc pour les votes à compter de ce moment.

Yasmine BOUAGGA

Et donc nous allons pouvoir passer au vote pour cette affectation du résultat.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre approbation unanime.

- **Délibération : 2024-31091-MA1-311 Désignation de représentants de la mairie d'arrondissement pour des organismes extérieurs**

Nous allons à présent passer à la désignation de représentants de la Mairie d'arrondissement pour des organismes extérieurs en l'occurrence, donc c'est moi qui vais la présenter, et il s'agit des Conseils de Vie Sociale dans les résidences seniors.

Nous avons dans le 1^{er} arrondissement deux résidences seniors, la Résidence autonomie Louis Pradel et la Résidence autonomie Clos Jouve. Ces deux résidences ont un Conseil de Vie Sociale, mais qui est affecté d'un PV de carence puisqu'il a une difficulté jusqu'ici à fonctionner. On espère qu'il va bien fonctionner par la suite et je vous propose de désigner pour y siéger au titre de la Mairie d'arrondissement madame Malika Haddad-Grosjean.

Y a-t-il des questions, des demandes d'interventions ou d'autres candidatures sur ces Conseils de Vie Sociale ?

Eh bien s'il n'y en a pas je vous propose de nommer madame Haddad-Grosjean. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup, donc madame Haddad-Grosjean vous pourrez continuer ce travail de liaison que vous faites déjà avec ces établissements pour les seniors.

Malika HADDAD-GROSJEAN

Juste peut être un petit mot sur ces Conseils et leurs rôles. En deux mots, donc le rôle de ces CVS bien entendu c'est de laisser, de donner un espace de rencontre mais aussi un espace de parole, d'organisation mais aussi de construction de projets par les aîné.es et pour les aîné.es dans ces résidences seniors. Alors je n'ai pas eu le plaisir d'assister à un CVS dans nos résidences municipales parce que comme vous l'aviez dit Madame la Maire il y avait des PV de carence mais ça va repartir.

J'ai eu l'occasion d'y assister dans un EPHAD et c'est un réel lieu d'échange et de décisions et pour avoir assisté à certains d'entre eux où on voit des seniors même de pratiquement 100 ans se projeter dans l'avenir, et construire des projets c'est un réel plaisir et ça redonne espoir malgré les horizons qui peuvent quelques fois s'obscurcir devant nous et il faut continuer.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, et effectivement ces résidences sont très dynamiques, ils ont organisé par exemple récemment un vide grenier auquel beaucoup de résidentes notamment ont participé.

Nous allons passer à l'examen des délibérations de la Ville qui sont soumises pour avis à la Mairie d'arrondissement. La première concerne les actualisations de programme dans le cadre du Plan d'Équipement pluriannuel. Donc il s'agit d'une délibération financière sur les programmes à réaliser et je donne la parole à Bertrand Pinoteau pour nous la présenter.

Finances

- **Délibération : 2024-26670-CMMA1-298 Actualisation des autorisations de programme (AP) dans le cadre du Plan d'Équipement pluriannuel 2021-2026**

Bertrand PINOTEAU

Merci Madame la Maire. Cher.es collègues nous avions examinés en mars dernier, vous vous en souvenez sans doute, des ajustements de la Programmation Pluriannuel des Investissements, dite PPI, donc la présente délibération concerne cette fois des évolutions pour la plupart à la marge il faut bien le dire, de crédits d'équipements sur les différents patrimoines gérés par la Ville.

Ces évolutions concernent en très grande partie des transferts de montants d'un programme à un autre pour des raisons purement techniques ou devrais-je dire plutôt technico-budgétaire, sans même que les opérations concernées ne soient intrinsèquement modifiées. Mon examen détaillé des quelques 16 pages de tableaux ne m'a pas permis d'identifier d'éléments très significatifs concernant notre arrondissement.

Aussi je vous propose sans plus attendre de donner, cher.es collègues un avis favorable à cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci, y a-t-il des questions ou demandes d'interventions ? Donc je vous propose de suivre cet avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité et nous allons passer à une délibération portant sur l'espace public qui concerne le projet qui est très discuté en ce moment sur la « Presqu'île à vivre » et je passe pour cela la parole à Jean-Christian Morin.

Espace public

- **Délibération : 2024-26937-CMMA1-277 Approbation de la convention entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon relative au transfert de maîtrise d'ouvrage pour les opérations de transformation des espaces publics engagées dans le cadre du projet Presqu'île à vivre à Lyon 1^{er} et Lyon 2^{ème} – Lancement de l'opération n°60084001 « Presqu'île à vivre – Intervention directe et CTMO »**

Jean-Christian MORIN

Merci beaucoup, alors ce soir je vais vous présenter une délibération qui est technique vu qu'elle concerne le transfert de maîtrise d'ouvrage des compétences de la Ville vers la Métropole. L'idée étant d'abord de l'efficacité et donc plutôt que d'avoir deux équipes de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise

d'œuvre qui font les projets les uns à côté des autres, on a une seule équipe sous l'égide de la Métropole qui réalise l'ensemble des chantiers.

A ce sujet donc, la Ville va transférer ses compétences et un budget, sur ses compétences propres, à savoir la végétalisation, les fontaines donc les points d'eau et l'éclairage public. Pour cela un budget de 1 327 000 euros, qui est relativement modeste, car c'est moins d'argent que les injections bétons dans le Parc Sutter par exemple qu'on a voté la dernière fois, va venir rejoindre un budget de 9 700 000 euros de la Métropole pour diverses actions dans le cadre de « Presqu'île à vivre ». Alors « Presqu'île à vivre », j'en profite pour faire un petit rappel, on a en objectif général de favoriser un changement de mobilité, moins de voitures, plus de piétons, essentiellement plus de piétons. Plus de végétalisation et plus généralement rendre une presqu'île beaucoup plus agréable à vivre au quotidien pour les habitants et les commerçants.

Les secteurs qui sont impactés par ces projets de travaux dont je vais vous demander de voter aujourd'hui sont :

- Le projet Martinière/Rambaud, qu'on a beaucoup discuté avec les habitants du Conseil de quartier y compris ici en Mairie du 1^{er}.
- Le réaménagement de la rue du Garet qui va devenir essentiellement piétonne, pas sur toute sa longueur mais essentiellement piétonne, et être réaménagée pour correspondre à l'utilisation qui en est faite au quotidien.
- La rue Serlin le long de l'Hôtel de Ville, qui aujourd'hui est une des rues du 1^{er} arrondissement qui n'a de trottoirs que d'un seul côté. Donc quand on parle de Ville accessible et de Ville à vivre c'est un très bon exemple en plein cœur de Lyon.
- L'aménagement provisoire de la rue de la République qui sera piétonnisé à partir de juin 2025.
- La Montée Saint Sébastien sur laquelle on a déjà eu une intervention temporaire.
- La rue Plâtière qui va être modifiée en termes d'accès, bornée avec le quai de la Pêcherie.

Aujourd'hui sur les premières actions de ce projet « Presqu'île à vivre » je tiens à signaler plusieurs succès. Piétonisation de la rue Puits Gaillot et de la rue Romarin. Je pense que n'importe qui qui a l'habitude d'aller y manger un sandwich le soir avant ou après sa sortie hebdomadaire ou ses sorties hebdomadaires ou ses sorties quotidiennes pour certains, a pu effectivement apprécier le fait qu'on ne risque plus de s'y faire écraser pour un oui pour un non. Que les moteurs qui ronflent ont disparu et également pour ceux de mes collègues qui travaillent à l'Hôtel de Ville, qu'on puisse aller déjeuner à midi effectivement sans risquer de se faire écraser non plus. Succès aussi, Montée Saint Sébastien pour tous ceux qui montent sur le plateau ou en descendent vers les transports en commun, vers leurs travaux, ne plus avoir ces 8000 véhicules par jour qui viennent nous asphyxier et entendre le bruit des oiseaux au printemps, c'est aussi un succès qui est assez impressionnant.

Mais il reste beaucoup de défis et beaucoup de craintes également pour ce qui concerne la Presqu'île, l'accès des riverains. Qui va avoir accès à la partie, dite zone à trafic limité ? Qui n'y aura plus accès ? Est-ce que ça va aussi impacter les commerçants et sous quelles manières ? Est-ce que leurs clients vont pouvoir venir récupérer des objets encombrants qu'ils auraient pu y acheter ?

Donc là-dessus je vous rappelle qu'il y a en ce moment, et qui sera relancé de manière beaucoup plus locale à l'automne parce qu'on est un tout petit peu impactés par une actualité imprévue en cette fin du mois de juin ; une consultation, une concertation sur les ayants droits qui devra se conclure au mois d'octobre pour définir qui aura accès à la Presqu'île avec son véhicule automobile, quand et pour quoi ?

Voilà donc tout est sur la table et on va prendre en compte les contraintes des riverains, les contraintes des commerçants, les contraintes des utilisateurs qui viennent d'en dehors de Lyon jusqu'à la Presqu'île.

Autre défi, le soutien aux commerçants. Qui dit travaux dit effectivement craintes, et dans certains cas perte de chiffres d'affaires, il faut en être conscient. Donc effectivement on a déjà des actions sous forme de subventions des associations. Le week-end dernier on avait une fête littéralement sur toutes les Pentes à l'initiative de deux des associations de commerçants donc c'est des choses qu'effectivement on va aussi chercher à soutenir.

On va aussi dans un autre budget, j'en reparlerai à la rentrée on avait prévu de faire ça au mois de juin mais à la rentrée, consacrer un autre budget à la rue Romarin et à sa liaison avec la place des Terreaux. C'est quelque chose que les habitants et les commerçants nous demandent parce qu'aujourd'hui ce n'est pas quelque chose qui est engageant, ce n'est pas quelque chose qui est... oui engageant c'est le mot. Et donc on va essayer de venir travailler sur cet espace qui est aujourd'hui un peu délaissé pour permettre à tous les touristes, lyonnais, pas lyonnais, tous les gens qui viennent sur la place des Terreaux, l'idée de s'engager sur les Pentes pour aller découvrir tous les espaces de création et de fabrication qui sont sur les Pentes.

Dernier défi et pas des moindres, juin 2025, bascule des bus vers le nouveau centre d'échanges de la presqu'île autour de la place des Cordeliers pour réunir au même endroit et sur une zone beaucoup plus compacte que ce qu'on connaît aujourd'hui, l'ensemble des transports en commun et permettre effectivement aux lyonnais d'avoir l'accès à tous les quatre coins de Lyon le plus rapidement possible et à venir sur la presqu'île.

Dernier défi, pas des moindres qui nous est aussi imposé de manière reliée à l'actualité par les actions du gouvernement tel qu'on le connaît. L'annonce d'une fermeture ou d'une intention de fermeture du bureau de poste de la place des Terreaux rue Herriot. Quelque chose qui, voilà-je lis la surprise désagréable sur le visage de mes collègues là-dessus. La poste n'est plus un service public dans l'idée du gouvernement, la poste est devenue une entreprise, elle doit faire des bénéfices. Pour faire ces bénéfices on a coupé les services bancaires, il y a deux ans maintenant, sur le bureau de poste de la rue Herriot. Aujourd'hui on constate que la fréquentation de ce bureau de poste a baissé. Bah oui forcément on a coupé la moitié des services donc il y a moins de gens qui y viennent. Et pour tirer toutes les conséquences de ces choses-là il y a plus assez de gens qui viennent dans ce bureau de poste où il n'y a plus assez de service donc on propose de s'en passer complètement. Voilà donc évidemment c'est quelque chose qui va nous mobiliser mais quelque chose qui doit aussi rappeler effectivement qu'au-delà de tous les projets qu'on peut faire localement il y a des enjeux nationaux, et que ces enjeux nationaux on peut avoir d'ici la fin du mois de juin et début juillet un impact à travers notre vote.

Pour tous ces éléments, je vais vous demander mesdames et messieurs de bien vouloir soutenir cette proposition de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage.

Yasmine BOUAGGA

Merci, y a-t-il des questions ou demandes d'interventions ? Oui Madame Boffet.

Laurence BOFFET

Oui en complément de ce que Jean-Christian a expliqué sur la requalification quand même, se féliciter que la place Rambaud, qui avait été travaillée avec les habitants déjà depuis longtemps y compris au mandat d'avant, enfin émerge. Et ce n'est pas seulement les Conseils de quartier mais plusieurs réunions qu'on a tenu ensemble avec l'ensemble des habitants et des acteurs autour de cette place. On a pris du temps et plusieurs scénarios avait été évoqués, c'est bien celui décidé en réunion qui est appliqué pour la place Rambaud et sur la partie de la Martinière. Et qui est bien conservé dans les priorités sur le projet « Presqu'île à vivre » puisqu'il y avait eu aussi des discussions sur ces arbitrages. Sur la rue du Garec c'est également avec l'ensemble des acteurs locaux, en particulier les commerçants mais également le collègue Ampère, qu'on eut lieu les discussions et avec aussi déjà des ajustements qui ont été demandés par eux et qui sont bien inclus dans ce projet d'aménagement.

Et puis en petit complément d'information également, la ZTL (Zone à Trafic Limité), il y a une partie numérique qui s'ouvre, je pense à la fin du mois concernant la discussion sur les ayants droits. Donc n'hésitez pas à aller sur la plateforme jeparticipe.grandlyon.com pour émettre vos avis. L'idée, et comme l'a dit Jean-Christian, de faire des dispositifs qui sont simples et qui permettent à toutes et tous de s'y retrouver. Ca va des artisans un peu permanents qui peuvent venir sur la presqu'île, aux VTC, aux taxis, aux clients d'hôtels mais aussi aux personnes qu'on invite, à l'aidant qui doit aller rencontrer la personne âgée qui habite sur la Presqu'île etc...

(Nathalie Perrin-Gilbert entre dans la salle du Conseil)

Et enfin je pense que nous aurons, j'espère là aussi que l'actualité ne va pas bousculer les choses, un temps sur la place des Terreaux pour présenter tout ça aux habitantes et aux habitants, en juillet, voilà la date devrait bientôt être annoncée.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions supplémentaires ? Oui Monsieur Pinoteau.

Bertrand PINOTEAU

Oui par rapport à l'incident que mon voisin Jean-Christian a fait sur la fermeture de la poste des Terreaux ce n'est évidemment pas une surprise malheureusement pour un certain nombre d'entre nous puisqu'on a déjà rencontré le responsable régional de la poste avec Madame la Maire.

Bien sûr je partage l'indignation sur la façon dont ces fermetures sont menées par la poste mais je voudrais quand même signaler qu'on a fait remonter un certain nombre de demandes. D'abord notre avis défavorable par rapport à cette proposition ou décision, je ne sais pas trop comment l'appeler, de la poste. Mais également des demandes précises concernant justement le rééquipement en service bancaire d'une part, et également l'installation d'une antenne d'assistance numérique comme ça a pu être le cas récemment dans le 7^{ème} si je ne me trompe pas, ou le 8^{ème}. J'ai oublié l'emplacement, je crois que c'est plutôt dans le 7^{ème}. Voilà donc ce sujet est bien connu malheureusement de la Mairie du 1^{er}.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup de ces précisions et j'ajoute que la mobilisation est aussi animée au niveau de la Ville puisque nous ne sommes pas l'unique arrondissement impacté par ces projets de fermeture de ces bureaux de postes, et l'adjointe Camille Augey se mobilise fortement pour porter justement une demande de maintien des services publics en proximité. Oui pardon.

Noé FROISSART

Oui pour clore le débat je voulais juste signaler que Madame Perrin-Gilbert est arrivée et qu'elle participera au vote à partir de maintenant.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup eh bien nous allons pouvoir passer au vote justement s'il n'y a pas d'autres demandes d'interventions sur cette délibération donc je vous le rappelle qui porte sur « Presqu'île à vivre » et la convention entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

(Nathalie Perrin-Gilbert ne prends pas part au vote.)

Merci beaucoup pour votre avis favorable et nous allons à présent examiner des délibérations portant sur le logement et je donne pour cela la parole à Malika Haddad-Grosjean.

Logement

- **Délibérations :** - 2024-25673-CMMA1-286 Approbation de la stratégie pour le logement et l'habitat
- 2024-25672-CMMA1-287 Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social – Adaptation du montant de l'opération 60059013 « Production de logement social 2021-2026 » - Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00016 – Autorisation de signature de conventions avec la SACVL
- 2024-25671-CMMA1-292 Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social – Adaptation du montant de l'opération 60059013 « Production de logement social 2021-2026 » - Affectation partielle de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00016 – Autorisation de signature de conventions
- 2024-27002-CMMA1-291 Requalification du parc privé : Approbation de la convention d'opération du Programme d'Intérêt Général (PIG) 'Habitat indigne et dégradé' et de la convention de participation financière 2024-2029 – Lancement de l'opération n°60059016 'Lutte contre l'habitat indigne 2021-2026' et affectation d'une partie de l'AP 2021-2, programme 00016 – Autorisation de signature des conventions d'attribution de subventions
- 2024-25670-CMMA1-293 Approbation d'une convention pluriannuelle entre l'ALPIL et la Ville de Lyon – Années 2024 à 2026
- 2024-27005-CMMA1-285 Approbation d'une subvention de fonctionnement à destination de l'association Bail69

Malika HADDAD-GROSJEAN

Merci. La première délibération porte sur l'approbation de la stratégie pour le logement et l'habitat.

Nous faisons face depuis de nombreuses années à une tension très forte du marché de l'immobilier et il devient difficile pour beaucoup d'entre nous de se loger. Pendant plus de 15 ans les prix se sont envolés et la spéculation immobilière s'est exacerbée à Lyon, repoussant sans cesse en dehors de notre ville une partie des habitants notamment les ménages moyens et modestes.

La municipalité est mobilisée au côté de la Métropole depuis le début du mandat pour activer un maximum de leviers au service de la production de logement social et abordable, ainsi que la lutte contre la spéculation immobilière. Avec le développement de l'accession sociale à la propriété en bail réel solidaire, l'encadrement des loyers, le renforcement de la réglementation sur les meublés touristiques ou encore le développement de l'habitat participatif. Sans oublier de souligner, encore une fois, que le patrimoine municipal vacant est mobilisé au service de l'hébergement d'urgence et du logement social.

Cette politique pour le logement et l'habitat doit s'appuyer sur une stratégie. Avant de vous appeler à donner un avis favorable à cette stratégie, il convient de souligner les trois enjeux qui l'articule. D'abord faciliter l'accès au logement des ménages modestes et des classes moyennes. Ensuite habiter un logement digne et confortable et à faible impact environnemental. Enfin favoriser le recours aux droits.

Cet engagement de la Ville se traduit comme nous le verrons à travers les délibérations qui vont suivre par un soutien à la production de logements et à la lutte contre l'habitat indigne.

Ainsi dans la délibération suivante, c'est-à-dire la 30203, relative au soutien de la Ville à la SACVL par une subvention complémentaire d'un montant de 150 000 euros dont deux opérations de productions de logement social et abordable.

Ensuite la Ville participera si vous donnez un avis favorable au projet de délibération 30016 ; va proposer de nouvelles subventions pour 29 opérations d'acquisitions/améliorations, de constructions neuves ou ne VEFA c'est-à-dire en Vente en Etat de Futur Achèvement, comptant ainsi 496 logements dont 176 logements financés en Prêt locatif à usage social (Plus), 320 logements financés en Prêt locatif aidé d'intégration (Plai). Autrement dit de logements très social, très abordable et de logements abordables.

Une opération fera l'objet d'une subvention exceptionnelle pour la production de logements familiaux dont on manque cruellement et sans oublier bien entendu les personnes à mobilité réduite où dans le cadre de cette délibération qui proposera des subventions supplémentaires au titre de l'adaptation au logement des personnes à mobilité réduite. Ainsi les participations financières de la Ville de Lyon s'élèvent à près de 4 millions d'euros depuis le début du mandat.

Concernant le 1^{er} arrondissement Grand Lyon Habitat sera soutenu à hauteur de 300 000 euros environ pour produire 15 logements au 1 rue Lemot de type 'Plai' et 'Plus' en acquisition/amélioration et en bail emphytéotique. Donc 'Plai' et 'Plus', logement très social, très abordable, très accessible et logement accessible.

Ensuite comme je viens de le dire dans la stratégie de la Ville de Lyon sur la production de logement social et de l'habitat, est dans la même veine le rapport 30122. Nous allons aborder l'amélioration et le confort de l'habitat et la lutte contre l'habitat indigne. En effet la lutte contre l'habitat indigne est un enjeu fondamental pour assurer la sécurité et la santé des occupants d'un logement. A ce titre la

Ville de Lyon réservera pour cette opération une enveloppe de 500 000 euros répartie sur 6 ans en plus de sa contribution au financement de la Mission d'Ingénierie notamment dans son volet d'accompagnement des ménages les plus fragiles.

Dans la lutte contre l'habitat indigne la Ville soutient, continue à soutenir, des acteurs et des associations notamment l'ALPIL qui est un acteur majeur dont le PIG, le Programme d'Intérêt Général. La Ville de Lyon a formalisé son partenariat avec l'ALPIL au moyen d'une convention cadre pour la période 2021-2023 précisant les modalités de son implication financière d'un montant de 25 000 euros annuel. L'association, donc l'ALPIL, sollicite une nouvelle subvention c'est pourquoi il est proposé de reconduire cet engagement à travers une nouvelle convention cadre pour la période 2024-2026. Cette subvention a précisé contribue au financement de l'activité de l'association dans le cadre de La Maison de l'Habitat mais aussi dans le cadre des permanences que l'association assure pendant les audiences d'expulsion ou de résiliation de bail.

Ensuite toujours dans le cadre de la Stratégie de production de logement et d'habitat de la Ville de Lyon et de la Métropole nous avons parlé de la mise en place de l'encadrement des loyers. Donc dans le cadre du respect de l'encadrement des loyers et de l'information de l'accompagnement des habitants et cohérent avec cette Stratégie la Ville de Lyon va apporter un soutien dans le cadre de ce dispositif de 5 000 euros à l'association Bail69 qui assure des permanences d'informations, d'accompagnements et d'accès aux droits des locataires. Et cette association qui s'appelle Bail69 assurera prochainement, en tous cas à la rentrée, des permanences d'accueil et d'information des locataires dans le 1^{er} arrondissement. Les modalités de cette permanence seront fixées ultérieurement avec l'association dès la rentrée.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ces 6 projets de délibérations de Stratégie de Logement et d'Habitat ainsi que de divers soutien à la production de logements dont nous manquons cruellement et à l'habitat digne.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup Madame l'adjointe et merci de votre engagement sur ce sujet dont on sait l'importance fondamentale pour les habitantes et les habitants.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions sur ces rapports ? Alors je vais vous proposer de les adopter mais en plusieurs fois. Donc nous allons prendre tout d'abord la Stratégie pour le Logement et l'Habitat, le rapport 29 980.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup. Le rapport suivant concerne la participation financière avec les conventions avec la SACVL, donc le rapport 30016.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Je vous remercie, la suivante qui est la 30203 et qui concerne là des participations financières avec une liste d'opérations dont notamment sur le 1^{er} arrondissement concernant Grand Lyon Habitat. Donc pour ma part je ne prends pas part au vote et je vous propose de passer au vote pour ceux qui peuvent y prendre part. Je porte la procuration d'Yves Benitah.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup. Nous avons ensuite la délibération sur l'habitat indigne, la 30122.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup. Nous pouvons voter de façon groupée les deux suivantes, donc Bail69 et l'ALPIL pour l'aide à ces associations.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis unanime, et donc nous aurons le plaisir d'accueillir des permanences de Bail69 en Mairie à la rentrée normalement.

Nous allons poursuivre avec d'autres délibérations portant sur le logement mais plutôt sur un volet énergétique donc je donne pour cela la parole à Noé Froissart pour nous les présenter.

Urbanisme/Patrimoine

- **Délibérations :** - 2024-27055-CMMA1-282 Attribution d'une subvention d'équipement à la SAHLMAS pour les travaux énergétiques en résidences – Réévaluation de l'opération n°60SETXRA « Rénovation énergétique des résidences » et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 20001/2021-2
- 2024-25674-CMMA1-289 Adhésion de la Ville de Lyon à l'association Stop exclusion énergétique
- 2024-25669-CMMA1-290 Approbation d'une convention pluriannuelle entre SOLIHA et la Ville de Lyon – Années 2024 à 2026
- 2024-27001-CMMA1-288 Approbation d'une convention pluriannuelle entre l'Agence d'urbanisme et la Ville de Lyon – Années 2024 à 2026
- 2024-26782-CMMA1-278 Soutien à la conservation et à la valorisation des murs peints dans le cadre de l'opération n°60SEPAT – « Aide aux lieux patrimoniaux d'exception » - Adoption de la « Liste des murs peints remarquable d'intérêt communal » et du règlement du dispositif

Noé FROISSART

Merci. Alors la première délibération porte sur une attribution de subvention d'équipement pour des travaux énergétiques en résidences seniors. En fait elle fait suite à une précédente délibération que nous avons déjà prise au printemps 2023 pour 1,7 millions d'euros pour des rénovations énergétiques sur différentes résidences seniors. Ca concernait dans le 1^{er} arrondissement notamment la résidence Pradel.

Des études ont été menées et il s'avère que le plus malin à faire c'est de mener des opérations de rénovations complètes sur un certain nombre de résidences mais malheureusement pas la résidence Pradel. Et donc la délibération propose de passer d'1,7 à 4 millions d'euros de subventions pour ces rénovations. Ca va dans le sens de plus de rénovation thermique, plus de confort thermique pour les personnes les plus fragiles. Et je vous invite donc à donner un avis favorable à cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup, je vous redonne la parole Noé Froissart pour la délibération suivante.

Noé FROISSART

La suivante porte sur l'adhésion de la Ville de Lyon à l'association « Stop Exclusion Energétique ». C'est un collectif qui rassemble plus de 50 organisations né d'un groupe de travail de la « Fondation des Transitions » en 2019, on travaille déjà avec elle. L'association a pour objet d'augmenter les capacités d'actions de la lutte contre la précarité énergétique et elle regroupe des organisations publiques et privés.

Elle pilote depuis juillet 2023 accessoirement le « Programme Territoire Zéro Exclusion Energétique » sous l'égide du Ministère de la transition énergétique, et gère un fond d'aide pour les ménages qui n'ont pas les ressources financières nécessaires pour enclencher des travaux de rénovation thermique. Nous avons déjà travaillé avec elle en 2023 pour mener des actions en arrondissement notamment lors de la Journée nationale de la lutte contre la précarité énergétique. Et cette délibération propose d'adhérer pleinement à l'association de manière à poursuivre et à consolider le travaille avec eux pour des actions notamment de sensibilisation et accessoirement rejoindre un réseau d'experts pour lutter au mieux contre ce fléau qui est la précarité énergétique.

Je vous propose donc d'approuver cette délibération concernant l'adhésion de la Ville de Lyon.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Je vous remercie et je vous redonne la parole Noé Froissart pour la suivante qui est sur le même domaine.

Noé FROISSART

Euh exactement sur le même domaine de la précarité énergétique, cette fois ci c'est avec le projet associatif de SOLIHA. Pour répondre, pareil, à la demande des publics modestes, très modestes, en matière de besoins liés au logement et à l'habitat, plus particulièrement sur la question de la précarité énergétique.

On travaille déjà avec SOLIHA au sein de l'Agora Lyon 2030, avec le CCAS évidemment, beaucoup. L'idée ici est de reconduire une nouvelle convention cadre pour les trois prochaines années avec eux

de manière à avoir des actions en direction des propriétaires et des locataires de logements locatifs privés. Donc conseiller les propriétaires sur comment traiter les passoires thermiques, aides aux ménages pour comment mieux vivre dans ces logements, et quelles actions mener ? Et puis un partenariat avec la Ville et les arrondissements sur les questions de sensibilisation au sens large.

Le travail que fait SOLIHA est essentiel évidemment et du coup je vous invite bien sûr à donner un avis favorable sur la reconduction de cet engagement pour les trois années qui viennent.

Yasmine BOUAGGA

Merci, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup et je vous redonne la parole Noé Froissart sur la convention avec l'Agence d'urbanisme.

Noé FROISSART

Alors l'Agence d'urbanisme cette fois ci, l'Agence d'urba comme on dit. C'est une agence d'ingénierie qui travaille beaucoup avec notamment la Métropole de Lyon pour suivre les évolutions urbaines et développer l'observation territoriale, participer à la définition des politiques d'aménagement, développement, élaboration des documents cadres.

Bref je ne vous fais pas toute la liste mais en gros ce sont des urbanistes qui sont spécialisés, qui sont très pointus, qui nous aident beaucoup sur un certain nombre de missions, que la Ville de Lyon a par exemple récemment missionner sur le Jardin des Plantes. Qu'est-ce qu'on arriverait à faire sur le Jardin des Plantes ? C'est un sujet qui est compliqué parce que ça mêle le végétal, l'architectural, le patrimoine, le transport parce qu'il y a une route qui passe quand même en plein milieu et ainsi de suite. Bref quand on a des sujets urbains compliqués on s'adresse souvent à l'Agence d'urba pour essayer de déchiffrer ces sujets là et trouver les meilleures solutions.

C'est évidemment un acteur structurant également pour toutes nos questions de modifications de PLU-H et de révision, pour nos questions patrimoniales, bref sans eux ce serait plus compliqué. Aussi, il est proposé par cette délibération de renouveler la convention pluriannuelle avec eux pour 3 ans à nouveau. La Ville de Lyon a déjà versé une subvention de 200 000 euros le 21 mars 2024 pour celle-ci et on va poursuivre cela dans les années qui viennent avec cette nouvelle convention, à laquelle je vous propose de donner un avis favorable.

Yasmine BOUAGGA

Merci, y a-t-il des questions ou demandes d'intervention ? Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup, et vous avez à nouveau la parole Noé Froissart sur un autre sujet cette fois.

Noé FROISSART

Et enfin sur la question des murs peints. Nous avons la chance à Lyon d'avoir un certain nombre de murs peints, c'est-à-dire de grandes façades d'immeubles ou de murs dans la rue, ainsi de suite, qui sont peints, qui participent largement à l'embellissement et à l'identité de la Ville de Lyon.

Tous ne sont pas, loin de là, sur des bâtiments municipaux et tous se trouvent petit à petit avec le temps abîmés, dégradés, et c'est un problème, si on veut conserver la fresque, il faut y remédier. Tous se tournent vers la Ville de Lyon pour financer cela mais quand ça ne nous appartient pas ce n'est pas complètement évident.

L'objet de la délibération ici est de créer une liste de murs peints à Lyon, que la Ville de Lyon juge remarquable, et souhaite conserver, financer leurs rénovations, quand bien même ce soit sur des murs qui n'appartiennent pas à la Ville de Lyon.

Dans le 1^{er} les murs qui ont été retenus sont :

- Evidemment la Fresque des lyonnais que tout le monde connaît.
- La Bibliothèque de la Cité, dont vous avez d'ailleurs peut être vu qu'elle est depuis environ un an maintenant abîmée, il y a une partie de la fresque qui s'est déchirée. ça posait des questions pour la rénovation parce que la copropriété ne souhaitait pas forcément porter à elle seule cette rénovation-là.
- Nous avons la Porte de la soie, sur le Clos Jouve.
- Et puis un dernier, Les félins qui est rue de la Platière.

Il y en a 26 à l'échelle de la Ville de Lyon et l'idée c'est qu'avec cette délibération, la Ville de Lyon pourra financer jusqu'à 80% de la rénovation des fresques quand ce sera nécessaire. Typiquement la fresque de la Bibliothèque de la Cité, grâce à cette délibération pourra être, pourrait être réparé beaucoup plus vite quand elle sera acceptée par le Conseil Municipal.

On n'a pas pu évidemment inclure tous les murs peints de Lyon parce qu'il y en a quand même beaucoup et la Ville ne peut pas financer la rénovation de toutes les actions privées lancées, même si on félicite les habitants qui se lancent là-dedans. Donc une consultation citoyenne a été lancée pour voir quels sont les principaux critères à retenir pour sélectionner un certain nombre de fresques, et donc c'est grâce à cette consultation citoyenne là que les 26 fresques que j'ai évoquées ont été retenues.

Je vous propose donc d'adopter cette délibération qui vise à d'une part définir la liste et d'autre part définir le fait que ce sera la Ville de Lyon qui pourra apporter 80% des subventions à la rénovation.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou demandes d'interventions ? Oui Jean-Christian Morin.

Jean-Christian MORIN

Je vais avoir une question qui va se tourner aussi vers Sylvain Godinot juste pour nous réexpliquer que la fresque de la rue de l'Annonciade n'a pas pu être inscrite dans ce cadre-là.

Sylvain GODINOT

Alors effectivement le jury s'est réuni, donc on a constitué un jury avec des personnalités qualifiées et des citoyens et on n'a pas retenu la fresque de l'Annonciade pour deux raisons principales.

La première raison c'est que ce qui fait le caractère le plus remarquable de cette fresque c'est les murs végétalisés et qu'après échange avec la Direction de la biodiversité et de la nature en Ville, ils nous ont dit qu'ils ne voulaient pas forcément s'engager à le maintenir à l'horizon de 30 ans parce que cela cause un certain nombre de difficultés techniques et qu'il est compliqué à maintenir.

Et la deuxième raison c'est que le caractère artistique de la fresque, c'est une réplique de photo de Yann Artus-Bertrand donc il n'y a pas tellement de côté créatif dans cette fresque, ce n'est pas réellement une œuvre artistique donc pour ces deux raisons là on n'a pas, enfin le jury n'a pas souhaité retenir la fresque de l'Annonciade.

Yasmine BOUAGGA

Mais la question de son entretien de ce fait se pose. Merci beaucoup, y a-t-il d'autres questions ou demandes d'interventions ? Donc je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup, et quand même on a parlé du mur de l'Annonciade mais on a beaucoup parlé l'an dernier du mur des Lyonnais dont la dégradation a suscité beaucoup d'émotion et là on a un cadre clair pour permettre la restauration en cas de dégradation.

(Monsieur Benoît Sciberras sort de la Salle du Conseil provisoirement.)

Je vais donner la parole à Sylvain Godinot pour nous présenter les deux délibérations suivantes relatives à la Salle Rameau.

Sylvain GODINOT

- **Délibérations : - 2024-29208-CMMA1-280 Lyon 1^{er} – Avenant au bail emphytéotique administratif consenti à la SCI Caroline portant sur l'ensemble immobilier dénommé « Salle Rameau » situé au 29, rue de la Martinière et 5, rue Hyppolyte Flandrin – EI 01015 – N° d'inventaire 01045 A 000 et 01015 T 001**
- **2024-29212-CMMA1-279 Lyon 1^{er} – Agrément donné à la SCI Caroline titulaire d'un bail emphytéotique administratif sur le tènement situé 29, rue de la Martinière couramment dénommé « Salle Rameau » pour la constitution d'une hypothèque – EI 01015 – N° d'inventaire 01045 A 000 et 01015 T 001**

Merci Madame la Maire, alors effectivement je vous propose de traiter simultanément les deux délibérations. Vous avez tous en tête le projet de réouverture de la Salle Rameau et le bail emphytéotique administratif que la Ville de Lyon a consenti à la Compagnie de Phalsbourg, donc qui a

créé cette filiale SCI Caroline. La Compagnie de Phalsbourg est revenue vers la Ville suite notamment à la hausse des taux d'intérêts et des coûts de construction qui ont beaucoup augmenté le montant total de la dépense qu'il lui incombe pour ré-ouvrir la salle. Et a demandé à la Ville un effort supplémentaire qui consiste à baisser le droit d'entrée de mise à disposition de la salle qu'elle doit payer à la Ville. Donc baisser d'un million à 300 000 euros en reportant ce montant-là et 100 000 euros supplémentaires de dédommagement sur le loyer pour permettre à l'activité économique de démarrer avant que la Compagnie de Phalsbourg ait à débours des montants supplémentaires qu'elle aurait dû consentir par l'emprunt.

Il apparaît à la Ville que c'est une condition vraiment nécessaire pour que le projet puisse avoir lieu et donc je vais vous inviter à voter favorablement ces deux rapports. Je dois souligner aussi que nous avons reçu l'avis de France Domaine juste avant le Conseil Municipal précédent ce qui nous avait obligé à décaler ce rapport à ce Conseil-ci pour laisser les conseillers municipaux avoir le temps de prendre connaissance de l'avis de France Domaine. L'avis de France Domaine est significativement au-dessus de la valeur consentie par la Ville à la Compagnie de Phalsbourg. Ça s'explique principalement par l'évolution des taux d'intérêts et donc des obligations sur lesquelles France Domaine a basé son avis.

Alors même s'il y a une explication qui est très détaillée dans l'avis de France Domaine il nous apparaît aussi que cette analyse de France Domaine fait quand même assez fi du marché immobilier actuel qui est très compliqué, qui fait que beaucoup de projets sont aujourd'hui en panne et qu'en voulant demander aux promoteurs de prendre en charge des augmentations aussi fortes on condamnerait le projet de façon claire.

Donc la Ville de Lyon prévoit de ne pas suivre l'avis de France Domaine même s'il est évidemment communiqué au Conseil Municipal. Voilà je vous invite donc à voter ce projet.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou demandes d'interventions ? Donc je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable et on espère que les travaux reprendront dès que possible pour permettre la réouverture de ce lieu emblématique.

(Monsieur Benoît Sciberras rentre de nouveau dans la Salle du Conseil.)

Je donne la parole à David Souvestre pour nous parler des salles associatives.

David SOUVESTRE

- **Délibération : 2024-26911-CMMA1-276 Opération 60021875 « aménagement et rénovation des salles municipales 2021-2026 » - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2021-1 – Programme 20008**

Merci Madame la Maire. Cher.es collègues ce projet de délibération concerne l'aménagement et la rénovation de salles municipales. Il représente un investissement de 638 000 euros dont nous

soumettons ce soir 138 000 euros à votre avis favorable venant ainsi compléter une première enveloppe de 500 000 euros qui avait été votée en 2021.

Alors je tiens à souligner l'importance de cette initiative pour le 1^{er} arrondissement. La salle Paul Garcin bénéficiera d'une rénovation de la salle de danse tandis que l'hôtel Major Martin bénéficiera de la rénovation de ses toilettes qui répond à un besoin qui a été exprimé depuis le début du mandat par les bénéficiaires de ce beau bâtiment. Donc cette rénovation de salle municipale est importante car elle contribue à rendre nos espaces plus accueillants, plus fonctionnels et adaptés aux besoins des lyonnaises et des lyonnais. Elle soutient également l'activité culturelle, syndicale, associative qui enrichissent notre ville et renforce le lien social entre ces habitants donc je vous invite à émettre un avis favorable à ce projet de délibération. Merci à vous.

Yasmine BOUAGGA

Merci, y a-t-il des questions, des demandes d'interventions ? Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup, et nous allons passer à des délibérations portant sur le commerce et l'emploi et je donne la parole à Bertrand Pinoteau pour nous les présenter.

Commerce/Emploi

- **Délibération : 2024-26977-CMMA1-273 Attribution d'une subvention aux structures de management de centre-ville Lyon 7 Rive gauche et My presqu'île pour la mise en œuvre des actions de management de centre-ville – Approbation de conventions**

Bertrand PINOTEAU

Merci Madame la Maire, donc comme chaque année nous étudions la proposition de subvention à l'association My presqu'île qui assure le management du pôle commercial qui comprend le 2^{ème} et le sud du 1^{er} arrondissement, soit un écosystème d'environ 1 500 commerces.

L'objet de l'association est composé d'un quart environ de fonds publics et à ce titre My presqu'île conventionne un plan d'actions avec Ville et Métropole. Pour rappel My presqu'île emploie trois salariés.

Comme vous le savez la dernière Assemblée Générale de My presqu'île a entériné le changement de présidence puisqu'Olivier Michel n'a pas sollicité de nouveau mandat et donc une nouvelle présidente a pris les rênes en la personne de Johanna Benedetti que nous connaissons bien dans le 1^{er} arrondissement puisqu'elle tient depuis de nombreuses années rue Romarin la boutique de création de vêtements « Les poupées ».

Pour 2024, le plan d'action de My presqu'île se décline autour de 7 axes :

- La poursuite du Fond d'Animation destiné à fournir des ressources mutualisées aux différentes associations de commerçants adhérentes à My presqu'île.
- Une animation de réseau en phase avec les besoins individuels et collectifs à travers des temps d'échanges, des ateliers de développement, notamment de pratiques digitales, des jobs dating également.
- Troisième axe, l'information permanente des acteurs du commerce et de l'artisanat sur l'actualité de leur environnement ainsi qu'un premier niveau d'accompagnement et d'orientation pour les adhérents d'une part et les porteurs de projets d'autre part.
- Plus classique, le renforcement des actions de promotion du commerce et de l'artisanat de la presqu'île.
- Le portage d'animation, y compris les illuminations de fin d'année bien entendu, la carte cadeau Presqu'île, mais évidemment surtout la 3^{ème} édition de Lyon Braderie Festival qui se tiendra, notez la date, les 11, 12 et 13 octobre.
- La première édition de « Show les Pentes » dont Jean-Christian a déjà parlé tout à l'heure mais sur laquelle je reviendrai dans la présentation de la délibération suivante.
- Axe complémentaire, la proposition de service clés en main autour de la transition écologique avec des prestataires qui ont été désignés, donc là c'est un peu la nouveauté de l'année suite aux appels d'offres de 2023. Et donc des nouvelles solutions pour la collecte mutualisée de déchets avec Quicompost, et de cartons avec Toutenvélo. Un service de shopping main libre avec Izzytown et Bicycle, un service de logistique urbaine bien sûr qu'on connaît dont on a déjà parlé ici avec ULS, et un service d'accompagnement au financement de formations pour les commerçants indépendant avec Isodéveloppement. Et puis enfin des ateliers prospectifs, notamment dans le cadre de la préparation des Assises du commerce prévu le 4 novembre prochain. Et notamment sur le développement de nouveaux services aux clients et aux commerçants ainsi que le positionnement commercial général de la Presqu'île.

Pour mémoire la Ville de Lyon poursuit bien entendu également la mise à disposition à l'association My presqu'île du local situé 13 rue du Griffon qui est valorisé à 9 600 euros par an environ et il est proposé de valider la reconduction de la subvention à l'identique de l'année passée à 30 000 euros. Sachant bien sûr qu'en parallèle la délibération dont on parle proposera la même subvention à l'autre association de management commercial de centre-ville « Lyon 7 Rive Gauche ».

Donc je vous engage tout simplement à donner un avis favorable à cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes... ? Oui, Madame Perrin-Gilbert.

Nathalie PERRIN-GILBERT

Oui Madame la Maire merci. Je voulais profiter de cette intervention de Monsieur Pinoteau sur les commerces notamment via My presqu'île pour prendre des nouvelles auprès de vous de Madame Sitbon et surtout de « Chasseur d'influences », 21 rue Terme.

J'avais vu que vous étiez mobilisés pour son commerce, son local. Qu'en est-il, qu'avez-vous fait ? Par rapport au permis de construire notamment avec le nouveau propriétaire bordelais. On en est où de... de cette affaire en fait ?

Yasmine BOUAGGA

Oui alors l'affaire a été suivie de façon très étroite par Bertrand Pinoteau et donc je vous propose de lui donner la parole pour vous répondre.

Nathalie PERRIN-GILBERT

D'accord non mais j'aimerais avoir votre réponse à vous en fait.

Yasmine BOUAGGA

Bah le dossier est suivi par l'adjoint en charge donc je donne la parole à l'adjoint en charge pour répondre.

Nathalie PERRIN-GILBERT

D'accord merci Madame la Maire.

Bertrand PINOTEAU

Eh bien, écoutez aux dernières nouvelles il n'y a pas eu d'accord trouvé entre Nelly Sitbon, donc locataire du rez-de-chaussée, et le propriétaire qui malgré tout semble avoir quand même démarré des travaux, en tout cas de consolidation. Et les dernières informations dont je dispose sont qu'a priori il y a un démarrage de contentieux entre le propriétaire et la locataire. Nous continuerons de suivre ça avec attention.

Nathalie PERRIN-GILBERT

Et dans la recherche de locaux que pourrions-nous proposer à cette actrice importante des Pentes de la Croix-Rousse ? Voilà, est ce que vous avez avancé Monsieur Godinot sur la recherche de locaux,.. ?

Sylvain GODINOT

Alors moi je n'ai jamais été sollicité sur ce dossier donc je le découvre.

Nathalie PERRIN-GILBERT

Ah c'est embêtant quand même, d'accord. Pourtant la presse en a beaucoup parlé Monsieur Godinot.

Sylvain GODINOT

Après je vous ferai remarquer qu'il n'appartient pas à la Ville de chercher des locaux pour tous les commerces du territoire.

Yasmine BOUAGGA

D'autant plus que la recherche de locaux a été effectivement appuyé par la DECA (Direction de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat) et donc suivi aussi par Bertrand Pinoteau, je lui redonne la parole sur ce volet.

Bertrand PINOTEAU

Alors en l'occurrence elle n'est pas à la rue puisque son local est double.

Nathalie PERRIN-GILBERT

Je connais très bien.

Bertrand PINOTEAU

Voilà et donc elle est en train d'envisager des travaux dans le local qu'elle loue à côté qui était un entrepôt, qu'elle loue à Alliade et donc elle devrait pouvoir de toute façon se réinstaller à côté voilà. Donc le contentieux on le suit mais elle n'est pas à la rue.

Yasmine BOUAGGA

Oui, Madame Perrin-Gilbert

Nathalie PERRIN-GILBERT

Alors merci Monsieur Bertrand Pinoteau pour toutes ces réponses. Je suis un peu étonnée qu'on ne connaisse pas tant le sujet que cela à la Ville mais voilà c'est important en effet qu'on accompagne cette actrice importante du développement des Pentes de la Croix-Rousse depuis au moins 20 ans, voilà. Merci donc pour vos réponses Monsieur Pinoteau, merci beaucoup.

Yasmine BOUAGGA

Mais rassurez-vous, elle est très bien accompagnée et Monsieur Pinoteau a été très impliqué, y compris pour s'assurer qu'il y ait un dialogue avec le promoteur et qu'il s'implique également dans les travaux pour permettre le maintien dans ces lieux.

Nathalie PERRIN-GILBERT

Je n'ai aucun doute dans le travail de Monsieur Pinoteau.

Yasmine BOUAGGA

Voilà et j'ai une grande confiance également et j'ai totalement suivi son implication sur ce dossier. Y a-t-il d'autres questions ou demandes d'interventions ? Eh bien je vous propose de donner un avis favorable sur la délibération des commerces, on ne l'a pas encore voté il me semble. La délibération 29600.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable, je vous redonne la parole Monsieur Pinoteau.

- **Délibération : 2024-26979-CMMA1-274 Attribution de subventions à des associations dans le cadre de l'appel à projets visant à soutenir des actions collectives afin de moderniser le commerce et l'artisanat et/ou en faveur de la redynamisation et de la vitalité commerciale, et pour développer des initiatives favorisant la transition écologique et la cohésion sociale – Attribution de subventions pour un montant total de 150 226 euros – Approbation de conventions**

Nathalie PERRIN-GILBERT

T'es la star ce soir.

Bertrand PINOTEAU

Alors deuxième, effectivement, délibération qui touche au commerce. Donc là on est aussi sur quelque chose d'assez répétitif d'années en années mais il y a quand même une petite nouveauté cette année. Donc la délibération résulte d'un appel à projets publié en janvier 2024 visant à soutenir les assos de commerçants et les assos loi 1901 également sur trois volets.

Les actions collectives à l'horizon de commerces de proximité et les actions de sensibilisation à la transition écologique et de façon exceptionnelle cette année, souvenez-vous, on en avait parlé lors du conseil du 13 septembre 2023. Un volet de nouvelles actions d'animations visant à accompagner les associations dans la redynamisation de leur activité suite aux violences urbaines de juin/juillet 2023.

Donc le principe toujours est de subventionner à hauteur de 50% maximum les actions proposées sur les deux premiers volets et de façon exceptionnelle 75% maximum sur le troisième volet avec un plafond de 15 000 euros dans les trois quarts.

Donc 16 actions ont été retenues par la Ville dans les 2 premiers volets, 11 unions commerciales, 5 associations pour un total de 85 000 euros ; et sur le volet 3 exceptionnel, 5 unités commerciales et 2 MJC pour un total de 65 000 euros. Donc 5 de ces subventions concernent les acteurs du 1^{er} arrondissement ce qui témoigne à nouveau du dynamisme de l'activité dans notre quartier. Ces 5 subventions « trust » si on peut dire je mets des guillemets, mettent plus du tiers des subventions en question.

- Alors tout d'abord « Arts Pentes » qui a tenu son marché d'été l'Estive, 8^{ème} édition dimanche dernier place de la Croix-Rousse. Je crois qu'un grand nombre d'entre nous n'ont pas pu y aller mais avec une quarantaine d'artisans créateurs et qui se préparent d'ores et déjà à la 18^{ème} édition du marché de Noël 360° sur l'Art programmé. Je vous donne beaucoup de dates ce soir donc notez tout, le 14 et 15 décembre 2024 sur la place Sathonay avec une soixantaine d'exposants vraisemblablement. Un montant de subvention de 6 500 euros est proposé sur ces actions ce qui représente environ 25% donc on est à l'identique de 2023.

- Deuxième bénéficiaire, l'association « La Vitrine des Pentes » qui nous a comme l'année passée proposé un projet global très cohérent en s'inscrivant dans 3 des 4 catégories de l'appel à projets :
 - La fidélisation, avec la refonte du City Guide. Ah oui je l'avais emmené pour le montrer à la caméra quand même parce qu'il vient de sortir cette semaine, donc le nouveau City Guide des Vitrine des Pentes mais vous pouvez le trouver dans tous les bons commerces adhérents aux Vitrine des Pentes du quartier et aussi d'ailleurs en bas à la Mairie du 1^{er} arrondissement, il est disponible je pense.
 - La digitalisation, deuxième catégorie, avec le renforcement des contenus et la modernisation de leur appli web Voyage dans les Pentes.
 - Et puis l'évènementiel avec une action intitulée La plus grande planche apéro inclusive du monde, j'en sais pas beaucoup plus aujourd'hui, ça se déroulera vraisemblablement en septembre. Peut-être sur une grande place du 1^{er} arrondissement.

Donc une subvention globale de 12 000 euros est proposée pour ces actions donc environ 50%, pour mémoire le budget de l'association « La Vitrine des Pentes » est de l'ordre de 70 000 euros donc ce qui en fait quand même une association tout à fait importante de l'arrondissement au niveau du commerce et dont en effet il convient de se soucier de la pérennité.

- L'association « Eisenia » ensuite, troisième bénéficiaire, qui est basée dans le 1^{er} mais qui là est subventionnée pour des interventions sur le marché des Etats-Unis dans le 8^{ème} avec une dizaine de journées d'actions, de sensibilisation des commerçants au gaspillage et à la récupération des invendus alimentaire ainsi qu'à l'évaluation des bio-déchets ultimes pour valorisation en lombri-compostage ou compostage. Subvention de 3 000 euros pour Eisenia.

Et enfin pour le volet 3, ces subventions exceptionnelles, eh bien, on en a déjà parlé 2 fois je crois mais donc une troisième et dernière fois. Une subvention exceptionnelle pour Vitrine des Pentes et My presqueîle, réunies à notre plus grande satisfaction dans l'organisation de l'évènement « Show les Pentes », le 1^{er} juin dernier, en divers lieu de l'arrondissement ; passage Thiaffait, rue Romarin, rue des Capucins, place du Griffon et bien sûr place Sathonay.

Alors je n'ai pas de chiffres précis mais je crois pouvoir dire pour avoir participé à l'essentiel de la journée que ce nouvel évènement a été un grand succès populaire tout au long de l'après-midi et a permis aux habitants et aux visiteurs au-delà de l'aspect festif de découvrir le travail de nombreux créateurs qui ont présentés pour l'occasion les coulisses de leurs activités. Donc sur un budget total de 40 000 euros pris en charge à parts égales entre les deux associations, deux subventions de 15 000 euros sont proposées soit les 75% prévus à l'appel à projets.

Je reviens sur ma formule "à notre plus grande satisfaction" pour détailler un petit peu car en effet on a œuvré depuis plusieurs mois et à plusieurs niveaux de la Ville pour se rapprochement entre La Vitrine des Pentes et My presqueîle et nous nous réjouissons de ce succès en espérant que ce nouvel évènement fédérateur puisse être renouvelé en 2025.

Donc je vous invite bien sûr à donner un avis favorable à cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Donc je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci à vous et je vous redonne la parole Monsieur Pinoteau pour la Stratégie Lyonnaise d'Insertion et d'Emploi.

- **Délibération : 2024-26893-CMMA1-275 Stratégie Lyonnaise pour l'Insertion et l'Emploi (SLIE) 2024-2030 – Approbation du cadre d'intervention de la Ville de Lyon en matière d'emploi et insertion**

Bertrand PINOTEAU

Ah mais oui, on change effectivement de sujet dans la continuité sur la délégation Ville active. Donc nous allons maintenant examiner un document cadre dans le domaine Insertion et Emploi résultant d'un travail de plusieurs mois des services et de différentes missions de la Ville de Lyon en lien transverse avec de nombreux autres acteurs.

Car vous le savez cher.es collègues la compétence Insertion et Emploi relève de nombreux échelons, l'Etat bien sûr avec son opérateur France Travail pour l'assurance chômage, la Région pour la formation professionnelle, la Métropole de Lyon pour le Revenu de Solidarité Active et l'insertion professionnelle.

La Ville de Lyon s'appuie au quotidien sur la Mission Locale d'une part, sur l'Association Lyonnaise pour l'Insertion Economique et Sociale (ALIES), sur la Maison Métropolitaine pour l'Insertion et l'Emploi, la MMI'e ; ainsi que sur l'Ecole de la deuxième chance, Rhône-Lyon Métropole.

Et afin de préciser et partager son ambition la Ville a souhaité se doter de cette Stratégie Lyonnaise pour l'Insertion et l'Emploi (SLIE) sur la période 2024-2030, une stratégie ambitieuse et protectrice pour les plus éloignées du marché du travail, notamment en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville ou en Quartier de Veille Active.

Les jeunes sans emploi bien sûr ni formation, les seniors, les familles monoparentales et globalement les personnes en situation de précarité. Nous avons déjà évoqué ici la programmation financière Emploi/Insertion Politique de la Ville qui permet un accueil inconditionnel de qualité et territorialisé des jeunes et adultes dans les Maisons Lyon pour l'Emploi dont l'antenne des Pentes est basée au même endroit que la Mission Locale rue des Pierres Plantées. Et c'est donc cet accueil inconditionnel d'une part et compléter bien sûr par des actions « d'aller vers » dont par exemple le village « VASI'e », (Village de l'Action Sociale de l'Insertion et de l'Emploi) dont on a parlé au dernier Conseil d'arrondissement je crois, co-organisé en mai dernier avec le 4^{ème} arrondissement sur l'Esplanade du Gros Caillou.

Car l'objectif final, comme le pointe l'adjointe à l'Emploi et à l'Insertion Camille Augey en ouverture du document que vous avez sans doute parcouru ; l'objectif final avec la citation bien connue d'Albert Jacquard est « bien qu'il y est une place pour chacun dans la société » au-delà d'une habituelle opposition chômage/travail. Du coup ce document de Stratégie Lyonnaise pour l'Insertion et l'Emploi

a été construit à partir d'une dizaine d'ateliers de travaux avec les professionnels de l'emploi et de l'insertion, une large consultation, environ 350 personnes dont près d'une centaine d'utilisateurs des Maisons Lyon pour l'Emploi ainsi qu'un certain nombre de jeunes de la Mission Locale et même un panel de jeunes et de professionnels de la jeunesse qui s'est réuni en novembre dernier.

Cette SLIE se déploie autour de 4 axes, 12 objectifs et 46 actions, bien sûr je ne vais pas vous les détailler ici j'ai déjà été long. Tout figure en annexe, je pense que vous l'avez parcourue. Alors j'ai quand même retenu quelques maîtres mots :

- Proximité, avec évidemment les lieux d'accueil et « l'aller vers ».
- Le droit à l'emploi, à la fois lever les freins et lutter contre les discriminations.
- L'inclusion, surtout au niveau du recrutement.
- Et puis le sens, au sens de métiers porteurs de sens, des métiers d'avenir et de transition professionnelle.

En conclusion cette Stratégie qui s'appuie également sur l'ensemble des documents de référence municipaux, le Plan Handicap, le Plan Ville Employeur, le Projet Lyon Jeunesse et le Plan Hospitalité entre autre et également sur des documents métropolitains. Cette Stratégie m'apparaît très structurée pour l'action coordonnée des années à venir et je vous invite donc à donner un avis favorable à son approbation.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Oui, Madame Perrin-Gilbert.

Nathalie PERRIN-GILBERT

Ca me permettra de redonner la parole à Monsieur Pinoteau peut être. Je voulais savoir au-delà des enjeux qui sont rappelés et des maîtres mots que Bertrand a rappelé. Sur quels moyens la Ville de Lyon s'engageait ? Quels moyens financiers, quels moyens concrets pour atteindre ces objectifs très louable hein, mais concrètement quels moyens on met ?

Bertrand PINOTEAU

Là je n'ai pas d'éléments précis à donner, euh non, je ne sais pas détailler l'ensemble, parce qu'il y a sans doute beaucoup de budget différents à rassembler, je ne sais pas vous dire. Désolé.

Nathalie PERRIN-GILBERT

Peut-être d'autres le savent-ils autour de la table ? Je pense qu'il y a des conseillers municipaux autour de la table oui.

Yasmine BOUAGGA

Oui, vous-même Madame Perrin-Gilbert d'ailleurs.

Nathalie PERRIN-GILBERT

Oui oui mais ce n'est pas ma délégation voilà, donc vous êtes un peu généraliste normalement donc voilà, vous savez combien la Ville met là-dessus ?

Yasmine BOUAGGA

On est au Trivial Poursuit ?

Nathalie PERRIN-GILBERT

Non vous êtes élue.

Yasmine BOUAGGA

Oui mais vous aussi Madame Perrin-Gilbert.

Nathalie PERRIN-GILBERT

Oui, non non mais d'un exécutif, moi je ne fais plus partie de l'exécutif Madame.

Yasmine BOUAGGA

Oui, effectivement, je suis Maire d'arrondissement.

Nathalie PERRIN-GILBERT

Oui il y a des Maires exé (exécutif), y a des choses comme ça qui se mettent...

Yasmine BOUAGGA

Donc là nous parlons de la Stratégie pour l'Emploi qui regroupe un certain nombre de budgets différents puisqu'on a celui de la Mission Locale, d'ALIES, des budgets d'investissements également pour les locaux. La Stratégie elle-même ne rappelle pas dans le document la totalité des budgets donc moi je n'ai pas ici la réponse à votre question mais ce serait très intéressant que vous informiez le Conseil en allant vous-même rechercher peut-être cette réponse-là.

Nathalie PERRIN-GILBERT

Bien-sûr. Monsieur le 2^{ème} adjoint au Maire de Lyon peut-être ?

Sylvain GODINOT

Pareil, de la même façon que Madame la Maire je ne suis pas en mesure de vous répondre instantanément sur une politique qui regroupe de multiples lignes de crédits.

Nathalie PERRIN-GILBERT

Bon ben je poserais la question au Conseil Municipal du coup donc vous aurez l'occasion de préparer d'ici là...

(Madame Nathalie Perrin-Gilbert et Monsieur Sylvain Godinot parlent en même temps.)

Sylvain GODINOT

Vous pouvez poser la question à l'adjointe référente si vous voulez avoir la réponse, c'est plus comme ça qu'il faut faire. Vous connaissez les façons de faire.

Nathalie PERRIN-GILBERT

Bien sûr, bien sûr... Tout à fait. Comme ça vous aurez le temps de préparer. Tout à fait Monsieur Godinot.

Donc vous comprendrez qu'en l'absence de réponse sur les moyens je m'abstiendrai.

Yasmine BOUAGGA

Oh je ne sais pas si c'est forcément une position compréhensible mais je vous propose de passer au vote.

Nathalie PERRIN-GILBERT

C'est la mienne en tout cas.

Yasmine BOUAGGA

Très bien. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup, et je vous redonne la parole monsieur Pinoteau pour la délibération suivante.

- **Délibération : 2024-26634-CMMA1-294 Attribution d'une subvention de fonctionnement de 81 700 euros à la Mission locale de Lyon, sise 24 rue Etienne Rognon à Lyon 7^{ème} pour le développement des « chantiers rebond social » en direction des jeunes âgés de 16 à 25 ans – Approbation et autorisation de la signature de la convention financière afférente**

Bertrand PINOTEAU

Alors sur cette délibération, pour le coup qui concerne la Mission locale et l'attribution d'une subvention, elle fait écho quant à elle cette délibération à un autre document cadre. La Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, adopté au Conseil Municipal de janvier 2022 et qui vise notamment à agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention auprès des personnes vulnérables pour mieux les protéger.

L'un de ces axes vise à soutenir le développement des « chantiers rebond social » pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans exposés à la délinquance. Et donc ces chantiers qui viennent en complément des « chantiers loisir » et des « chantiers éducatif ». Ces chantiers rebond social existent depuis plus de 10 ans à Lyon, ils ont évolués évidemment au fil du temps et ils rentrent dans le parcours d'insertion professionnel en permettant d'apporter des réponses rapides à certaines situations de grande précarité. De donner à des jeunes des missions courtes de travail pour gagner en expérience et de les mettre en situation professionnelle afin de se confronter par exemple au respect des règles et au travail en équipe.

Pour 2024 la Mission locale de Lyon propose un projet complet en intégrant un repérage des publics, l'accompagnement social, la recherche des chantiers, et l'encadrement technique des jeunes. C'est sur ce dernier volet que l'on peut noter une nouveauté puisqu'il sera porté par l'Association Intermédiaire de Prévention Spécialisée dans le but de diversifier les chantiers et les donneurs d'ordres et de donner une nouvelle dynamique au dispositif.

Et c'est cette nouvelle orientation qui nécessite d'augmenter la subvention de fonctionnement allouée à la Mission locale de Lyon à 81 700 euros avec un objectif fixé de 30 à 40 bénéficiaires sur l'année. Voilà pour cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Eh bien je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable. Je vais donner la parole à présent à Fatima Berrached pour une délibération qui concerne la jeunesse.

Jeunesse

- **Délibération : 2024-26888-CMMA1-297 Convention de partenariat avec Unis Cité – Mise à disposition et intermédiation de services civiques**

Fatima BERRACHED

Madame la Maire, cher.es collègues, la Ville de Lyon s'appuie sur le dispositif des services civiques pour mener à bien des projets relevant de l'engagement citoyen, les ambassadeurs du livre ou encore de l'accessibilité.

Pour soutenir le développement de la politique de démocratie locale et appuyer les Mairies d'arrondissement dans la mise en place d'actions, 9 volontaires ont été recrutés en Services Civiques depuis 2022 et mis à disposition des Mairies d'arrondissement. Depuis 2022 les missions proposées ont pu concerner le BUPA, le budget participatif, le Conseil d'arrondissement des enfants, la

communication des arrondissements, les appels à projets en faveur des initiatives des Conseils de quartier ou encore le déploiement du dispositif Angela.

Pour le 1^{er} arrondissement sera proposé à l'automne 2024 de porter des projets concernant le BUPA et les jeunes. Le présent rapport concerne le renouvellement de la convention liant la Ville de Lyon et Unis-Cité pour des missions de services civiques proposées à des jeunes âgés de 16 à 25 ans, élargies aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans. Durant leur engagement les volontaires perçoivent une indemnité mensuelle qui leur est directement versée par l'Etat.

Alors pour permettre aux jeunes de s'engager dans des missions d'intérêt général je vous invite à donner un avis favorable au renouvellement de cette convention. Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Eh bien je vous propose de donner un avis favorable à cette convention qui nous permettra j'espère d'accueillir un nouveau service civique à l'automne.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

J'ai noté, merci. Donc nous avons un avis favorable pour cette délibération et nous allons passer à celles concernant la Politique de la Ville et je donne la parole à Malika Haddad-Grosjean.

Politique de la Ville

- **Délibération : 2024-26618-CMMA1-308 Engagement 'Quartiers 2030' – Approbation et autorisation de signature de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville métropolitain 2024/2030**

Malika HADDAD-GROSJEAN

Donc il s'agit d'approuver et d'autoriser la signature de la convention territoriale de Lyon contrat de ville métropolitain 2024/2030. Le 13 mars écoulé nous avons approuvé le nouveau contrat de ville donc 2024 et 2030 de l'agglomération lyonnaise dénommé « Engagement Quartiers 2030 ». Nous sommes appelés aujourd'hui à approuver et autoriser la signature de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville métropolitain.

Quand j'avais présenté cette délibération le 13 mars j'avais exprimé beaucoup d'inquiétude, que vous avez partagés toutes et tous quant à la signature de ce contrat de ville dans un contexte, pour résumer, de recul des solidarités, des services publics ; pour le dire de manière un peu prosaïque, de casse de nos services publics et de notre système de protection sociale. Enfin la destruction entamée, déjà depuis bien longtemps de notre modèle social républicain. A aucun moment, et loin d'être naïve, je n'ai pensé qu'en présentant cette délibération pour le contrat de ville métropolitain que ça allait être dans un contexte encore beaucoup plus inquiétant.

J'ai quasiment tout dit le 13 mars écoulé, et aujourd'hui on est sur le point d'approuver ce contrat dans un contexte où le fascisme toque à nos portes, et qui stigmatise voilà, dans son idéologie d'exclusion, les plus démunis, les plus pauvres et qui sont dans les quartiers, qu'on appelait avant, prioritaires de la Ville. Et on sait très bien qui est concentré dans ces quartiers prioritaires métropolitains, comme on les appelle aujourd'hui. Donc ce sont tous ces groupes de populations françaises, français, ou pas, qui cumulent des handicaps sociaux, de capital culturel, de pauvreté, des problèmes de santé, de mobilité ; et on ne sait pas ce que l'horreur, le monstre va faire, va produire en particulier pour ces quartiers populaires.

Alors évidemment c'est nous tous, nous toutes, c'est toute la France qui sera touchée, qui sera atteinte et qui renoncera à ses valeurs républicaines, révolutionnaires, ses valeurs des Lumières si d'aventure ce parti venait à gouverner dans 3 semaines.

Voilà, malgré le contexte, malgré l'alerte, malgré l'inquiétude, je vous appelle cher.es collègues [...] (Un élu prends la parole mais inaudible à l'enregistrement.) Ne me déstabilisez pas je suis très concentrée, je suis triste, en plus, de ce qu'il se passe. [...] Donc de donner un avis favorable à ce contrat de ville métropolitain pour la période 2024-2030.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Eh bien je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup et merci Madame l'adjointe d'avoir aussi rappelé le contexte grave dans lequel nous sommes et qui fait peser beaucoup d'incertitude sur le devenir de cette politique de la Ville. Je vous redonne la parole pour un sujet concernant les subventions aux associations qui agissent auprès des personnes âgées sur nos territoires.

- **Délibération : 2024-27054-CMMA1-283 Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées pour un montant de 254 380 euros – Autorisation de signer les conventions de financements**

Malika HADDAD-GROSJEAN

Merci Madame la Maire, oui il s'agit ici d'attribution de subventions à des associations développant des actions pour les personnes âgées et d'autoriser la signature des conventions de financements.

Dans le cadre de son nouveau projet social, la Ville de Lyon ne cesse de renforcer son soutien à l'action sociale pour la prise en charge des plus vulnérables. Pour rompre l'isolement des personnes âgées et mettre l'accent sur la protection de la santé par le biais d'animations sportives, culturelles, artistiques et autres encore.

Par ailleurs les enseignements du « diagnostic senior » réalisé en 2021 et du travail partenarial du Projet social 2020-2026 « Faire Solidarité », mettent en évidence le besoin de structuration de lieux ressources de proximité proposant une offre dédiée aux seniors.

Aussi pour cela la Ville de Lyon a souhaité soutenir les associations désireuses d'animer une programmation spécifique pour développer convivialité et information en direction du public senior. Ces lieux d'accueil s'appellent les « Spot seniors ». Quatre spots seniors ont déjà commencé leur activité à l'occasion de la semaine bleue 2023 dans les 4^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 9^{ème} arrondissements. D'autres lieux d'accueil seront développés sur cette année 2024 dans le 3^{ème}, 5^{ème} et 8^{ème} arrondissement et dans le 1^{er} arrondissement nous l'attendons de pied ferme ce Spot senior ! Les habitantes et habitants l'attendent et en particulier le Conseil des aînés qui aura sa place et son lieu dans ce Spot senior.

Je l'ai dit la dernière fois et le redis aussi, ce Spot senior, dès que les travaux et les contraintes liées aux différentes études seront levées, eh bien ouvrira dans l'ancienne école emblématique Levi Strauss, un bâtiment public qui restera public et qui sera à destination de l'intérêt général.

Alors pour se faire bien sûr, il n'y a pas que ça, cette fois-ci c'est une enveloppe de plus de 254 000 euros qui sera allouée à divers acteurs et diverses associations, je ne peux pas toutes les citer le tableau est long mais en tout cas pour le 1^{er} arrondissement on peut nommer l'association « Club du 1^{er} pour l'Amitié » d'un montant de 3 000 euros et la « Ka'fête ô Mômes » à son tour bénéficiera de 8 000 euros bien sûr si vous voulez bien donner un avis favorable à tous ces projets et à toutes ces dispositions. Merci à vous.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup. Je donne la parole à David Souvestre pour la délibération suivante sur la prévention en matière de santé.

Santé

- **Délibération : 2024-26622-CMMA1-284 Programmation financière 2024 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : santé mentale (souffrance psychique), prévention et réduction des risques liés aux addictions, lutte contre les IST, VIH/Sida et hépatites, ainsi qu'au titre de la prévention santé et de l'accompagnement de personnes en situation de précarité ou fragilisées – Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 259 700 euros**

David SOUVESTRE

Merci Madame la Maire. Donc il s'agit effectivement d'un projet de délibération qui est récurrent, qui porte sur la programmation des subventions pour l'année 2024 au titre de la Politique de la Santé. Donc celle-ci vise à soutenir des organismes qui sont engagés dans la prévention des risques liés au VIH et IST, aux addictions, également à la prévention liée à la santé mentale et à l'accompagnement des personnes qui sont en situation de précarité ou qui sont fragilisées.

Le montant total des subventions s'élève à 259 700 euros et trois associations dans le 1^{er} arrondissement sont concernées pour un montant total de 42 500 euros. Il s'agit de « Cabiria » qui est une association qui travaille auprès des travailleuses et des travailleurs du sexe pour une subvention de 20 000 euros. Il y a également « Passerelles Buissonnières » qui œuvre auprès des femmes isolées ou en exil avec une aide de 2 500 euros. Et enfin l'« ALS » qui mène des actions auprès des personnes en situation de migration, des jeunes et également des personnes qui sont atteintes du VIH pour une subvention de 20 000 euros.

Je vous invite bien évidemment à émettre un avis favorable sur cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup. Je vais passer la parole à Sylvain Godinot pour des délibérations portant sur le sport.

Sport

- **Délibération : 2024-26503-CMMA1-295 Dispositif Trait d'Union – Attribution de subventions à diverses associations sportives – Approbation de convention d'application financière et de conventions mixtes annuelles – Opération n° 60046586 'Soutien à l'équipement des clubs sportifs (subventions) 2021-2026', AP 2021-2, programme 00004**

Sylvain GODINOT

Oui merci Madame la Maire. Donc la première délibération il s'agit du dispositif Trait d'Union qui permet de financer annuellement les associations sportives sur la base d'un appel à projets pour des projets définis et non récurrent.

Donc nous avons cette année 4 structures du 1^{er} arrondissement qui ont déposé un dossier, 3 clubs de boxe ainsi que l'Office des Sports du 1^{er} arrondissement. Alors je vous rappelle que c'est un dispositif qui est d'un montant cadré entre 4 500 et 10 000 euros. Les clubs suivants sont cités dans le dossier et vous sont proposés pour attribution de subventions :

- Donc « Boxe Populaire Croix-Rousse » qui fait un travail remarquable pour permettre à des personnes qui sont éloignées du sport d'y accéder. Donc il est proposé de leur allouer un montant de 2 500 euros.
- « Boxing Club de la Croix-Rousse », atelier de réhabilitation par le sport, également un montant de 2 500 euros.

- Un troisième club de boxe, « Renouveau boxe Croix-Rousse » qui s'engage contre la lutte des violences faites aux femmes et il est proposé de leur allouer 3 000 euros.
- Puis enfin l'Office des Sports du 1^{er} arrondissement a déposé un dossier pour son projet de bal bien vivant qui avait déjà eu lieu l'an dernier pour une première édition et il est proposé de renouveler cette édition pour un montant également de 2 500 euros.

Je vous invite à donner un avis favorable à ces projets ainsi qu'à l'ensemble de la délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime. Je vous redonne la parole Monsieur Godinot.

- **Délibération : 2024-26762-CMMA1-296 Attribution d'une subvention de 21 000 euros à l'association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière (CKLOM), pour l'organisation de la manifestation « Lyon Kayak » les 21 et 22 septembre 2024 – Approbation d'une convention**

Sylvain GODINOT

Alors pour ce deuxième dossier sport nous sommes également sur un renouvellement de proposition d'une subvention. On est là sur la descente annuelle de la Saône en kayak avec une demande de l'association « Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière » (CKLOM) pour l'organisation d'une nouvelle manifestation « Lyon Kayak » qui se tiendra les 21 et 22 septembre 2024.

Donc il est proposé de leur allouer un montant de 21 000 euros sur un budget total des 121 500 euros. C'est un évènement qui a montré son succès, qui est très apprécié, qui connaît une belle fréquentation et comme ce club sportif bénéficie aussi d'une subvention annuelle de 12 500 euros il est précisé dans la délibération qu'ils devront conventionner avec la Ville, ce qui sera une nouveauté pour cette année.

Et je vous invite également à l'approuver.

Yasmine BOUAGGA

Merci, y a-t-il des questions, des demandes d'interventions ? Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup, et nous allons passer à une série de délibérations portant sur le secteur de la culture. En l'absence d'Yves Benitah qui s'est excusé, Mathilde Cortinovic, Fatima Berrached et Benoît Sciberras ont proposé de prendre à tour de rôle la présentation des rapports, je les en remercie. Je vous donne la parole Madame Cortinovic.

Culture

- **Délibération : 2024-26765-CMMA1-301 Attribution de subventions pour la programmation de la Fête de la Musique 2024 – Approbation de conventions**

Mathilde CORTINOVIS

Merci Madame la Maire, mes cher.es co-élus on commence donc par une délibération festive avec un très beau programme pour la Fête de la Musique qui aura lieu, comme vous le savez, le 21 juin comme tous les ans.

La Ville de Lyon organise donc de nouveau une programmation musicale qui valorise les différents styles musicaux et qui se veut accessible à toutes et à tous, de midi à minuit sur toute la ville. Entre autres vous découvrirez 7 scènes labellisées, un espace dédié à l'apprentissage de la musique dans le parc de la Mairie du 5^{ème} arrondissement, des espaces musicaux sur 6 sites. Alors aucun dans le 1^{er} mais on a deux qui sont vraiment pas loin, au Boulevard de la Croix-Rousse et sur le quai Saint-Antoine.

Dans le 1^{er} arrondissement le Musée des Beaux-Arts va proposer 4 groupes autour des musiques du monde avec une gratuité des entrées pour tout le musée de 14h à 20h donc le 21 juin. L'Hôtel de Ville ouvrira également ses portes pour un grand bal populaire. Au total c'est 60 projets qui sont soutenus par la Ville de Lyon, dont au Jardin des Chartreux le projet porté par « Alliance Musik » en collaboration avec la « Maison des Outremer » et « Sol Antilles Events ».

Donc toute la journée vous pourrez profiter de concert en solo, en duo, en trio, en groupes, des orchestres symphoniques qui sont proposés par des amateurs, des amatrices, des professionnels, des élèves et écouter tant du Rock, que de la chorale, des musiques du monde ou de la chanson française. Je ne vous déroule pas l'intégralité du programme mais je suis sûre que vous trouverez votre bonheur.

Cette subvention proposée est de 17 000 euros et je vous invite à voter favorablement pour ce projet de délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions, des demandes d'interventions ? Je vous propose de donner un avis favorable et de noter dans l'agenda toutes ces différentes propositions pour la Fête de la Musique.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup, je donne la parole à Fatima Berrached pour la suivante.

- **Délibération : 2024-26771-CMMA1-299 Attribution d'une subvention de 6000 euros à l'association l'Ornithorynque pour l'organisation de l'évènement « La Grande Côte en Solitaire », du 13 au 15 septembre 2024**

Fatima BERRACHED

Madame la Maire, cher.es collègues, créé en 2007 le festival « La Grande Côte en Solitaire » défend le solo dans sa forme intimiste, grand public et propose sur deux à trois jours une programmation riche

et pluridisciplinaire, théâtre, danse, musique, cirque et arts plastiques. Le festival bénéficie d'un cadre exceptionnel en l'occurrence la Montée de la Grande Côte qu'il contribue à valoriser.

Le présent rapport concerne l'attribution d'une subvention pour l'édition 2024 qui aura lieu du 13 au 15 septembre et la subvention est d'un montant inchangé par rapport à l'édition 2023, en l'occurrence 6 000 euros.

Alors pour permettre le déroulement de cette édition 2024 je vous invite à donner un avis favorable, je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci donc s'il n'y a pas de questions ou de demandes d'interventions je vous propose de donner cet avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup, je redonne la parole à Mathilde Cortinovis pour la suivante.

- **Délibération : 2024-26895-CMMA1-303 Approbation des tarifs et des conditions générales de vente dans le cadre de la refonte des cartes d'abonnement des bibliothèques et musées de la Ville de Lyon**

Mathilde CORTINOVIS

Merci Madame la Maire, mes cher.es co-élus on a déjà parlé de la Carte Culture. Carte Culture qui a une place spéciale dans mon cœur puisque je l'aime beaucoup. Je vous annonce officiellement aujourd'hui qu'elle va changer de nom.

L'offre proposée par la Ville de Lyon évolue afin de toucher un plus large public et de favoriser l'accès aux lieux culturels. Donc je ne vais pas rentrer dans les détails trop techniques, ce qu'il faut retenir c'est que l'idée c'est de vraiment simplifier le processus donc je vous donne les grandes lignes.

Il y aura à présent 4 cartes d'abonnement :

- Lyon Bibliothèque, qui permet comme son nom l'indique d'accéder aux services des bibliothèques municipales, donc les emprunts, les ressources numériques, etc... pour un an.
- Il y aura Lyon Musée qui permet un accès illimité aux collections permanentes et temporaires des 6 musées municipaux. Alors je sais vous connaissez tous quels sont les 6 musées municipaux de la Ville de Lyon mais je vais quand même les répéter. Il y a le Musée des Beaux-Arts, le Musée d'Art contemporain, le Musée Gadagne, le Musée de l'Imprimerie, le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation et le Musée de l'Automobile.
- La 3^{ème} carte c'est la carte Lyon Culture qui va regroupée à la fois l'accès aux bibliothèques et aux musées et qui donne aussi de nombreux avantages sur des événements culturels tout au long de l'année.
- La dernière carte c'est la carte Lyon Junior qui ressemble beaucoup à la carte Culture sauf qu'elle est dédiée aux moins de 18 ans et donc qui est gratuite.

La carte Culture est gratuite pour une certaine catégorie de personne, donc pour les personnes bénéficiaires du RSA par exemple, les personnes non imposables ou encore en situation de handicap. Là l'idée c'est de vraiment la proposer plus largement et également de proposer un tarif réduit unique pour les 18-25 ans et on va également proposer de nouveaux avantages aux abonnés de la carte Lyon Culture et Lyon Junior comme par exemple des animations tests et la possibilité d'inviter une personne.

Donc pour l'instant il y a 60 000 abonnements qui ont été effectués et afin de faire grandir ce nombre je vous invite à voter favorablement pour ce projet de délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci, y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup, et je donne la parole à Fatima Berrached pour la délibération sur une convention.

- **Délibération : 2024-27046-CMMA1-302 Approbation d'une convention d'objectifs entre l'Etat, la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon, la Ville de Vénissieux et l'association APCIAC pour la période 2024 à 2027**

Fatima BERRACHED

Depuis presque 10 ans la compagnie MPTA et l'Ecole de Cirque de Lyon travaillent ensemble à tisser un écosystème vertueux pour les arts du cirque afin de faire émerger sur le territoire métropolitain une véritable filière qui relie les amateurs, les étudiants, les étudiantes, les artistes, les professionnels et les différents publics ainsi que les habitants du territoire.

L'APCIAC (Association de la Préfiguration de la Cité Internationale des Arts du Cirque) a vu le jour en 2021 à l'initiative de la compagnie MPTA et de l'Ecole de Cirque porté par la MJC Ménival, dans le but de concevoir, porter et gérer le projet de création d'une « Cité internationale des arts du cirque » dans la Métropole de Lyon.

Dans le cadre des projets portés par l'APCIAC notons le festival UtoPistes qui a lieu au cours du mois de juin sur l'ensemble de la Métropole. Les créations de Mathurin Bolze ou bien encore les projets d'éducation artistiques et culturels dans les arrondissements lyonnais.

Le présent rapport concerne donc la convention entre l'Etat, la Métropole, la Ville de Lyon et la Ville de Vénissieux ainsi que l'association APCIAC pour la période 2024-2027. Pour permettre à l'association de pouvoir poursuivre ses projets je vous invite à donner un avis favorable. Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci, y a-t-il des questions, des demandes d'interventions ? Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup et je vous redonne la parole Madame Berrached pour la délibération suivante.

- **Délibération : 2024-26443-CMMA1-304 Attribution de subventions de fonctionnement à 12 associations culturelles du domaine des musiques actuelles pour un montant global de 86 000 euros – Enveloppe FIMA – Approbation de conventions**

Fatima BERRACHED

Il s'agit d'un rapport que nous avons l'habitude de rencontrer lors de nos séances, il s'agit donc de l'attribution à 12 associations culturelles du domaine des musiques actuelles pour un montant de 86 000 euros.

Ces attributions sont effectuées en fonction des objectifs définis dans le Plan de mandat. Le soutien à la création artistique et culturelle, le développement des parcours d'éducation artistique et culturelle, des pratiques artistiques amateurs et les coopérations à Lyon, en France et en Europe et dans le monde.

Pour le 1^{er} arrondissement les associations concernées sont tout d'abord :

- « Mediatone » qui organise des concerts et accompagne des artistes afin de favoriser l'émergence de talents régionaux. Notons la 17^{ème} édition du festival Reperkusound qui a réuni 80 artistes et qui a été réparti sur 4 scènes au cours de 3 soirées, la proposition d'attribution de subventions est de 20 000 euros.
- Il s'agit aussi du label « Jarring Effects Label » pour le festival Jarring Fest qui se déroulera en novembre 2024 sur 4 jours pour découvrir la scène locale et internationale au Marché Gare, au Périscope et à la MJC du Vieux-Lyon. Il s'agira de l'attribution d'une subvention de 15 000 euros.
- Et notons enfin « ARFI », (Association à la Recherche d'un Folklore Imaginaire) qui est un collectif de musiciens/musiciennes de jazz et de musiques improvisées. Les artistes qui composent le collectif vivent et travaillent dans toute la région Auvergne-Rhône-Alpes et s'investissent dans des projets de territoire. En 2024 les Eclats d'ARFI sont de retour pour proposer aux lyonnais/lyonnaises une expérience encore plus diversifiée avec de multiples représentations éclatées dans différents endroits de la Ville de Lyon. La subvention proposée est de 4 000 euros.

Alors pour permettre aux structures associatives, qu'elles soient du 1^{er} ou non, de poursuivre leurs activités et projets je vous invite à donner un avis favorable. Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci Madame l'adjointe, y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup, et je donne la parole à Mathilde Cortinovic pour nous présenter les suivantes de façon groupé.

- **Délibérations :** - 2024-26442-CMMA1-305 Attribution de subventions de fonctionnement à 2 associations dans le domaine du théâtre, sur le Fonds d'Intervention Culturel (FIC) pour un montant global de 157 000 euros – Approbation de conventions
- 2024-26441-CMMA1-306 Attribution de subventions de fonctionnement à 17 structures dans le domaine de la danse et du cirque, sur le Fonds d'Intervention Culturel – FIC pour un montant global de 104 500 euros
- 2024-26444-CMMA1-307 Attribution de subventions de fonctionnement à 10 structures dans le domaine des musiques classiques et contemporaines, sur l'enveloppe Casino pour un montant global de 99 000 euros – Approbation de conventions

Mathilde CORTINOVIS

Merci Madame la Maire, oui je vous propose de présenter les trois projets de délibérations suivants, NPC 26443, 26442 et 26441 de manière groupé.

Elles concernent l'attribution de subventions pour des structures culturelles également mais là on est dans les domaines de la musique, du théâtre, de la danse et du cirque. Donc la Ville de Lyon s'est engagée depuis le début du mandat à soutenir les artistes et les professions associées et à leur donner les moyens de la création. Donc les subventions de fonctionnement annuel sont évidemment cruciales dans ce travail.

Donc je vais commencer par les musiques classiques et contemporaines avec un montant d'enveloppe total de 99 000 euros pour 10 structures. Deux de ces dix structures sont inscrites dans notre 1^{er} arrondissement :

- La première c'est « Ensemble Alkymia » qui a été créé en 2014 et qui travaille sur la revalorisation des manuscrits du fonds musical de l'Archive et de la Bibliothèque de Bolivie et mène des actions pédagogiques et culturelles en France et en Bolivie.
- La seconde c'est la « Compagnie Frotter Frapper » qui a été créé en 2015 par la violoncelliste Noémie Boutin, elle diffuse des musiques classiques et contemporaines avec une trentaine de représentations qui sont prévues sur la saison en cours.

Ensuite je passe au théâtre où là c'est une subvention de 157 500 euros qui est proposé à 27 associations lyonnaises dont 7 quand même du 1^{er} arrondissement. Je vous les listes rapidement car je trouve que leur travail à l'air super. Donc il y a :

- « PLUSFRANCE » qui créer des réseaux entre la France et l'Amérique latine qui porte notamment le Festival d'arts et création Trans de Lyon (FACT).
- La « Compagnie Neuve » qui est créée par Jeanne Garraud, autrice, compositrice, pianiste, chanteuse et photographe, rien que ça, qui a notamment monté le spectacle Les photos de vacances des autres n'intéressent personnes.
- « La Grenade » qui est fondée par Soizic de La Chapelle, metteuse en scène et comédienne qui défend un théâtre tout terrains, populaire, citoyen et politique.
- « Le Grand Nulle part » qui mène une réflexion collective autour des faits de sociétés traités à travers la fiction par des autrices.

- La « Compagnie On Off » qui part du constat qu'il existe peu d'offres de spectacles pour les personnes sourdes, et que les formes artistiques en langue des signes française ne sont pas assez connues.
- Ensuite « La Meute » dont les spectacles sont créés à partir de textes non théâtraux et qui accordent une grande place à la musique et à la vidéo.
- Et enfin la « Compagnie de la Cordonnerie » qui crée et diffuse des cinés/spectacles tout publics entremêlant théâtre, cinéma et musique. Les films sont muets et les bruitages sont réalisés en direct sur scène. Ils proposent des comédies et des classiques dans une version moderne et décalée.

Enfin concernant les équipes artistiques et chorégraphiques circassiennes, 17 ont été sélectionnées cette année sur l'ensemble de la Ville, avec encore une fois, une surreprésentation du 1^{er} arrondissement dans le secteur de la danse avec trois compagnies :

- Donc la compagnie « Aniki Vovo » qui est située rue des Capucins, dirigée par Joana Schweizer et dont le travail croise la pratique de la danse et du théâtre, la musique et le cirque.
- « Lundy Grandpré » qui est porté par Akène Lenoir et Lucile Genin avec des créations pluridisciplinaires qui souhaitent déconstruire les stéréotypes de genres.
- Et enfin l'association « Anou Skan » créée en 1993 qui travaille sur le tournoiement, les danses contemporaines et traditionnelles de Grèce et des Balkans.

La totalité de ces subventions s'élèvent donc à 104 500 euros. Donc je ne sais pas si vous avez remarqué mais ces projets m'enthousiasment beaucoup et en préparant cette présentation ça m'a donné un peu envie d'aller tout voir, et j'espère que je vous ai donné envie également. Si vous voulez le détail de la programmation je vous invite évidemment à vous pencher sur l'intégralité de la délibération.

De plus, j'ai uniquement parlé des structures du 1^{er} parce qu'on a un temps limité mais toutes font un travail admirable et donc je vous invite, mes cher.es co-élu.és à voter favorablement pour soutenir nos petites structures culturelles. Merci.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Je vous propose de donner un avis favorable à ces délibérations.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour ces avis favorables groupés, je n'ai pas pris la peine de le demander mais est-ce que quelqu'un souhaite signaler un vote distinct ? Non, merci beaucoup. Je donne la parole à Benoît Sciberras pour la délibération suivante sur les associations intervenant dans le domaine du cinéma.

- **Délibération : 2024-26440-CMMA1-309 Attribution de subventions de fonctionnement à 15 associations culturelles du domaine du cinéma, des arts visuels et du patrimoine, sur le Fonds d'Intervention Culturel – FIC pour un montant global de 91 000 euros**

Benoît SCIBERRAS

Merci Madame la Maire. Alors la Ville de Lyon porte une ambition forte en matière de politique publique culturelle avec plusieurs objectifs inscrits au Plan de mandat. Pour atteindre ces objectifs des actions prioritaires sont conduites afin de soutenir la création artistique, favoriser l'accès à la culture et à sa pratique, mettre en œuvre l'éco-responsabilité, la transition écologique et sociale et enfin participer à la coopération et aux solidarités internationales.

L'engagement dès 2021 a été de soutenir les artistes, auteurs et autrices, professions associées au travail et leur donner les moyens de la création. Dans le domaine des arts visuels 23 structures ont été soutenues pour un montant global de 364 000 euros.

La présente délibération porte sur le soutien à des événements à des structures ressources, à des lieux de diffusion et à des équipes artistiques indépendantes.

Je vous cite quelques associations et structures du 1^{er} :

- L'association « Langue pendue » a pour objet d'éduquer, de promouvoir et de favoriser l'accès à la culture cinématographique. Elle organise le festival On vous Ment ! qui questionne la frontière entre fiction et documentaire, l'impact des images et leur manipulation. Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 2 000 euros à Langue Pendue.
- Le soutien à l'association « Kibлинд » créé pour soutenir la création, la promotion, et la diffusion de tous projets d'illustration contemporaine sous toutes ces formes. Lors de l'Illustration Festival, 50 illustratrices publiées dans la revue Kibлинд sont venues rencontrer le public. Cette première édition a réuni 9 000 visiteurs aux Nouvelles Subsistances et à l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts. Expositions, Master classes, tables rondes et programmes de courts-métrages d'animation de différents pays. L'édition 2024 est prévue pour le dernier weekend de septembre et il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 10 000 euros « Kibлинд Association ».
- L'ALCA (Laboratoire d'Architecte Lutteur Chercheur Artistes), l'objet de l'association est d'interroger la fabrique et la pratique des territoires. Cette recherche porte sur « l'habiter éclaté » c'est-à-dire autour des déplacements nécessaires aux personnes les plus vulnérables pour subvenir à leurs besoins. De ce travail artistique et de recherches pluridisciplinaires l'ALCA poursuit en 2024 son travail de création avec les personnes dénuées de logement. Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 8 000 euros.
- Un collectif d'artistes Adrien M et Claire B fondé par Claire Bardainne et Adrien Mondot, la « Compagnie Adrien M & Claire B » créé des formes à la croisée des arts visuels et des arts vivants. Leur spectacle et installations place le corps au cœur des images et mêlent artisanat et dispositifs numériques. Claire B et Adrien M souhaitent continuer les projets à l'international mais en limitant leurs déplacements au minimum. Leur objectif est d'alléger leur empreinte carbone sans sacrifier la rencontre avec le public international et le rayonnement de leur travail. D'expérimenter des procédés de "low tech" utilisant des énergies naturelles. La lumière naturelle, des procédés optiques ou même sans ordinateur. Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 15 000 euros.
- Il est aussi proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 5 000 euros à l'association ADELE, (Association Des Expositions d'Art Contemporain de Lyon et de ses Environs) qui regroupe 37 structures dont 23 à Lyon.

Cher.es collègues je vous invite évidemment à émettre un avis favorable.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Je vous propose de donner un avis favorable à ces délibérations.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup.

- **Délibération : 2024-27018-CMMA1-281 Approbation de l'avenant n°2 à la convention d'occupation temporaire du domaine public sur le site du Centre d'échange de Lyon Perrache entre la Ville de Lyon et l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon**

Je présente la délibération suivante portant sur la convention d'occupation temporaire du domaine public sur le centre d'échanges Lyon Perrache, convention entre la Ville de Lyon et l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts qui y installe ses ateliers de pratiques artistiques amateurs.

Donc cette convention vise à prolonger l'occupation sur le site de Perrache puisque les travaux finalement ne vont commencer qu'à l'été 2025 donc les ateliers de pratiques artistiques amateurs pourront poursuivre l'occupation sur ces locaux jusqu'en juin 2025 et non pas juin de cette année comme c'était initialement envisagé.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions sur ce... ? Oui, Madame Perrin-Gilbert.

Nathalie PERRIN-GILBERT

Oui alors ma question s'adresse plutôt à monsieur Godinot. Je voulais savoir du coup où on en était des occupations à venir pour les pratiques amateurs ? Puisque plusieurs lieux ont été visités, voilà, parce que bon finalement, juin 2025 c'est demain. Donc qu'est-ce que vous allez être en mesure de proposer à l'Ecole ?

Sylvain GODINOT

Je vous remercie pour cette question, donc aujourd'hui on est en train de finaliser l'étude de la piste de l'école Gilbert dans le 2^{ème} arrondissement et toujours du Palais Bondy. Et il semble qu'on puisse être assez serein sur la possibilité d'y reloger les pratiques amateurs mais ça reste à finaliser.

Nathalie PERRIN-GILBERT

Ça veut dire deux choses, premièrement on abandonne la possibilité de l'Ecole Lamartine qui m'avait été présentée comme, peut-être la proposition un peu idéale. Et sur l'Ecole Gilbert, donc non loin de Perrache, c'est une très bonne localisation en effet. Je l'avais d'ailleurs proposée initialement mais on m'avait expliqué qu'il y avait un autre projet et notamment un projet social de bains-douches et je ne voulais surtout pas, moi en ce qui me concerne, retarder ce projet porté par ma collègue Sandrine Runel. Il ne faudrait pas mettre ces projets en concurrence, je pense que ce n'est pas le cas ?

Sylvain GODINOT

Tout à fait, c'est bien ça qu'on a veillé à articuler et effectivement ça ne met pas les projets en concurrence. La prise en charge du projet bains-douches fait qu'on a le temps d'envisager ce temps d'occupation provisoire avant que les travaux commencent pour réaliser les bains-douches dans l'école Gilbert. Donc voilà, on a pris le temps d'informer bien sûr le Maire d'arrondissement et il reste des échanges à avoir bien sûr encore avec l'ENSVA.

Yasmine BOUAGGA

Merci, donc je vous propose de voter pour cette convention.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup de votre avis favorable et pour la dernière délibération je donne la parole à Mathilde Cortinovis.

- **Délibération : 2024-27060-CMMA1-300 Approbation des modifications apportées aux tarifs de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon à compter de la saison 2024-2025**

Mathilde CORTINOVIS

Merci Madame la Maire, mes cher.es co-élu.es je termine sur une délibération qui est un petit peu technique et qui sera très courte. En fait en mars nous avons approuvés les tarifs de l'Auditorium pour la saison prochaine mais nous avons oubliés de préciser certains éléments que je vous présente maintenant.

La première chose c'est qu'il est proposé d'ajouter à la détention de la carte de l'Office national des Anciens combattants et victimes de guerres, ou d'une des trois cartes de Mobilité-inclusion dans les situations donnant accès au tarif réduit, relax -50%.

Et la seconde, on a déjà parlé de la carte Lyon Junior, là ce qui est proposé c'est que ses détenteurs puissent bénéficier par saison d'une place gratuite pour un spectacle jeune public ou d'une place à 7 euros pour les autres concerts de la saison.

Donc je vous invite à voter favorablement pour faciliter l'accès à la culture des plus jeunes et des personnes en situation de handicap. Merci.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Donc je vous propose de voter favorablement.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime. Nous en avons fini avec l'ordre du jour, s'il n'y a pas de questions diverses je vous propose de simplement vous rappeler à l'agenda les élections législatives du 30 juin et du 7 juillet, nous avons besoin de votre mobilisation pour présider les bureaux de vote et je rappelle que c'est une obligation pour les élu.es.

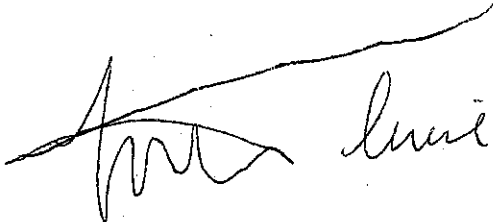
Nous aurons ensuite, nous pourrons je l'espère profiter des congés d'été et de la programmation Tout L'Monde Dehors ! pendant ces congés d'été.

Le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le 11 septembre et il sera suivi par le forum des associations qui est aussi le moment de retrouver les acteurs du territoire à la rentrée.

Merci et bonne soirée !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Signature du secrétaire de séance :

 Anne Perrin

